

France

Blois
Carmaux
Montrouge
Paris
Poitiers
Rouen

Espagne

Barcelone
Bilbao
La Corogne
Valence

île Maurice

Goodlands

Maroc

Tanger

Monaco

Royaume-Uni

Bristol
Londres

Rapport financier annuel au titre de l'exercice clos le 31/12/2007

- Déclaration des personnes physiques assumant la responsabilité du rapport financier annuel ;
- Rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2007 ;
- Comptes annuels consolidés au 31/12/2007 ;
- Annexes aux comptes annuels consolidés au 31/12/2007 ;
- Comptes annuels sociaux au 31/12/2007 ;
- Annexes aux comptes annuels sociaux au 31/12/2007 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels consolidés clos au 31/12/2007 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux clos au 31/12/2007 ;
- Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.

CCA INTERNATIONAL
Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance
Au capital de 1.080.700 euros
Siège social : 26, rue de Cambacérès
75008 Paris
394 254 809 RCS Paris

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 30 juin 2008

(signature)

Monsieur Jean Pierre Cismaresco
Président du Directoire

CCA INTERNATIONAL
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 1.070.700 euros
Siège social : 26, rue de Cambacérès
75008 Paris
394 254 809 RCS Paris

**RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET SUR LA GESTION DE LA SOCIETE AU
TITRE DE L'EXERCICE 2007 PROPOSE PAR LE DIRECTOIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2008**

**Le Président du Directoire
Jean Pierre Cismaresco**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société CCA International (la « **Société** ») et du groupe CCA International (le « **Groupe** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

TABLE DES MATIERES

1.	FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ECOULE	4
2.	COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE.....	4
3.	COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE	7
4.	EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE	9
5.	SITUATION D'ENDETTEMENT	9
6.	ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	10
7.	FILIALES ET PARTICIPATIONS	10
8.	ACTIONNARIAT.....	11
9.	MANDATAIRES SOCIAUX.....	14
10.	COMMISSAIRES AUX COMPTES	16
11.	DEVELOPPEMENT DURABLE.....	17
12.	CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE	17
13.	RISQUES DE MARCHE, PAYS ET ACTIONS	18
14.	DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION / DIRECTOIRE	19
15.	DEMANDES DE DELEGATIONS AU DIRECTOIRE.....	20
16.	OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES DE LA SOCIETE	24
17.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE ...	25

1. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ECOULE

Changement de dénomination sociale

La Société a changé de dénomination sociale lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2007. Client Center Alliance est devenue CCA International.

Transfert du siège social

Le siège social de la Société a été transféré du 40, rue du Colonel Pierre Avia, 75015 Paris au 26, rue Cambacérès, 75008 Paris.

Ouverture d'un nouveau site à Bristol

Afin d'accompagner la croissance du Groupe en Grande Bretagne, il a été décidé d'ouvrir un nouveau site de production au Royaume-Uni. Ce nouveau site est basé à Bristol, en Angleterre.

Cession de la filiale du Groupe en Guadeloupe

Implanté en Guadeloupe depuis 2001, le Groupe a cédé le 1^{er} juillet 2007 l'intégralité de sa participation dans CCA West, cette filiale n'offrant pas de potentiel de développement dans le cadre de la stratégie poursuivie par la Société. Cette cession, qui n'a pas d'impact majeur sur le volume de chiffre d'affaires 2007 du Groupe, contribue à la poursuite de l'amélioration de ses résultats sur l'ensemble de l'exercice.

Rachat des 26 % des titres d'Interview AG

La Groupe a acquis les titres détenus par les associés minoritaires d'Interview AG le 1^{er} juillet 2007. Ces titres représentaient 26% du capital et des droits de vote de cette société.

Nouvel actionnaire de référence

La Direction du Groupe rappelle l'arrivée comme actionnaires de la Société, de Fonds Partenaire Gestion et LFPI, entités contrôlées par le Groupe Lazard. Ces deux fonds ont acquis le bloc de contrôle que détenait M. Bernard Caiazza dans la Société le 25 octobre 2007, au travers de la société Finapertel, société à laquelle sont associés les managers clés du Groupe, qui est devenue ainsi l'actionnaire de contrôle de la Société.

Ce changement majeur va permettre au Groupe de poursuivre sa stratégie de renforcement de sa présence sur les marchés clés européens, tant à travers la croissance organique que par la croissance externe et le développement de son offre off-shore.

2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE

2.1 Activité du Groupe

L'activité de l'année 2007 est restée, à périmètre constant, identique à celle de l'année précédente. Notre Groupe n'a donc pas atteint son objectif de croissance organique.

Si nous effectuons une analyse détaillée de l'activité du Groupe, nous constatons que :

- l'activité de Télémarketing représente 48,7% du chiffre d'affaires réalisé,
- l'activité de Téléservice représente 49% du chiffre d'affaires réalisé,
- l'activité de Support Technique représente 2% du chiffre d'affaires réalisé, et
- l'activité de Business to Employee représente 0,3% du chiffre d'affaires réalisé.

De même, nous nous apercevons que les performances sont contrastées puisque :

- Le chiffre d'affaires réalisé en France est de 50.474 milliers d'euros à périmètre constant. Ce chiffre d'affaire a reculé, à périmètre comparable (soit hors CCA West, filiale cédée au 30 juin 2007) de 2,7%. Ce recul trouve son origine dans le recul à hauteur de 4,3% du chiffre d'affaires de la filiale Quali-Phone, dû principalement à une insuffisante activité commerciale qui ne lui a pas permis de compenser les baisses de prix auxquelles elle a été confrontée à l'occasion de renégociations contractuelles.

La part de la France dans le chiffre d'affaire du Groupe a diminué de 3,8% en passant de 78% en 2006 à 75% en 2007.

Dans le même temps, le chiffre d'affaires de Victoria Line est resté stable.

Malgré ce contexte de développement commercial défavorable, la totalité des contrats grands comptes qui venaient à échéance sur l'exercice ont fait l'objet de renouvellement.

En conséquence de la stagnation de l'activité, le résultat courant opérationnel sur la France, s'est élevé à 2.900 milliers d'euros en recul de près de 8% sur l'exercice précédent. Une charge non courante à hauteur de 350 milliers d'euros a été passée à l'occasion de la cession de CCA West.

- Le chiffre d'affaires réalisé en Europe hors France est de 17.078 milliers d'euros. Il a progressé de 11,8%, porté notamment par la croissance de son activité en Grande-Bretagne (+ 42%) et en Espagne (+ 10%), alors que l'activité recule de 42% en Allemagne suite au départ du dirigeant et associé minoritaire.

Le résultat courant opérationnel de l'Europe hors France progresse fortement pour s'établir à 7,4% du chiffre d'affaires contre 3% seulement sur l'exercice précédent. Par ailleurs et pour tenir compte de l'évolution des activités en Allemagne, une charge non courante de 1,14 M€ a été passée pour déprécier les titres d'Interview.

La part de l'Europe hors France dans le chiffre d'affaire du Groupe a augmenté de 13,6% en passant de 22% en 2006, à 25% en 2007.

2.2 Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2007

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'élève à 68.461 milliers d'euros, contre 69.475 milliers d'euros en 2006.

Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé sur 2007 est caractérisé par une légère baisse, illustrant le caractère extrêmement concurrentiel du marché sur lequel évolue le Groupe.

Les charges de personnel s'élèvent à 48.255 milliers d'euros, et représentent 70,48 % du chiffre d'affaires. Pour l'année 2006, ces charges s'élevaient à 48.195 milliers d'euros et représentaient 69,37 % du chiffre d'affaires.

Le résultat opérationnel pour l'exercice 2007 est positif à hauteur de 2.654 milliers d'euros, contre un résultat d'exploitation de 3.146 milliers d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat financier est de 321 milliers d'euros contre un résultat financier de 333 milliers d'euros l'année précédente.

Le résultat net consolidé ressort bénéficiaire de 1.123 milliers d'euros (1.171 milliers pour le résultat net part du Groupe) contre un résultat bénéficiaire de 2.123 milliers d'euros pour l'année 2006 (2.304 milliers d'euros pour le résultat net part du Groupe).

L'impôt sur les résultats s'élève à - 1.210 milliers d'euros, contre - 690 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

2.3 Bilan consolidé au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, le total du bilan s'élève à 39.538 milliers d'euros contre 41.921 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Les postes d'actifs ont évolué de la façon suivante entre 2006 et 2007 :

- Actif non courant en baisse de 2.387 milliers d'euros environ (11.374 milliers d'euros en 2007 contre 13.761 milliers d'euros en 2006),
- Actif courant en hausse de 4 milliers d'euros environ (28.164 milliers d'euros en 2007 contre 28.160 milliers d'euros en 2006).

Entre 2006 et 2007, les postes de passif ont varié comme suit :

- Passif non courant en baisse d'environ 1.118 milliers d'euros (2.524 milliers d'euros en 2007 contre 3.642 milliers d'euros en 2006),
- Passif courant en baisse d'environ 2.148 milliers d'euros (19.782 milliers d'euros en 2007 contre 21.930 milliers d'euros en 2006).

Au 31 décembre 2007, les fonds propres du Groupe s'établissent à 17.411 milliers d'euros.

2.4 Flux de trésorerie consolidés au 31 décembre 2007

Le Groupe continue à garder une bonne structure financière.

Cependant, CCA International a diminué sa capacité d'autofinancement qui s'établit à 2.712 milliers d'euros en 2007, contre 4.636 milliers d'euros en 2006.

Les flux nets de trésorerie opérationnels se sont élevés à 1.521 milliers d'euros en 2007 contre 2.858 milliers d'euros en 2006.

Les opérations d'investissements de l'exercice ont dégagé un besoin de trésorerie de 869 milliers d'euros. Elles intègrent notamment des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 1 327 milliers d'euros, et une variation de périmètre de 122 milliers d'euros (variation de l'écart d'acquisition et sortie de CCA West).

Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'élèvent à 30 milliers d'euros. Ce montant correspond principalement au solde entre d'une part les redevances de crédit-bail pour 347 milliers d'euros et les intérêts financiers nets versés, et d'autre part l'augmentation nette des emprunts pour 421 milliers d'euros.

Le Groupe a dégagé une trésorerie négative de - 431 milliers d'euros au cours de l'exercice 2007 contre - 1.081 milliers d'euros au cours de l'exercice 2006.

2.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis janvier 2008, l'activité a été caractérisée par le démarrage de la production liée au contrat 118 008 (Pages Jaunes) conclu en fin 2007 et la création d'une nouvelle filiale au Maroc, dénommée CCA International – Call Center (Maroc), société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance de droit marocain, au capital de 250 000 dirhams, immatriculée auprès du Registre du Commerce de Casablanca, sous le numéro 175 739, dont le siège social est situé 93, boulevard Massira Al Khadra – Casablanca.

2.6 Perspective d'avenir du Groupe

CCA International s'inscrit de manière durable dans une stratégie de croissance rentable et maîtrisée, marquée par une politique volontariste de croissance organique et d'acquisitions relatives. Le Groupe envisage de réaliser une croissance organique supérieure à 6% au 1^{er} trimestre 2008. Par ailleurs, le Groupe envisage également de mettre en place au cours du 2^{ème} trimestre 2008 une nouvelle structure en France, qui s'articulerait autour d'une Direction du Développement Commercial.

Cette politique de développement qui s'appuie sur des fondamentaux de qualité et de rentabilité non négociables, privilégiera en particulier le renforcement de l'offre off-shore et notamment le développement du centre d'appels de Tanger. En effet, le Groupe poursuit un objectif de capacité pour son offre off-shore/near-shore de 300 positions de travail à fin 2008.

Le Groupe privilégiera aussi la croissance externe ciblée sur des sociétés aux actifs stratégiques, complémentaires et rentables. Cette politique de croissance externe consistera en un renforcement de la position du Groupe dans des marchés déjà occupés, ainsi qu'en l'occupation de nouveaux marchés ou marchés européens clés non encore occupés.

3. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE

3.1 Comptes de résultat au 31 décembre 2007

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 7.002 milliers d'euros, contre 4.100 milliers d'euros au cours de l'exercice 2006.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 4.983 milliers d'euros contre 4.378 milliers d'euros en 2006. Elles sont composées essentiellement d'autres achats et charges externes pour 4.188 milliers d'euros, des impôts, salaires et charges sociales pour 764 milliers d'euros, d'amortissements et de provisions pour 27 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation est positif cette année à hauteur de 2.231 milliers d'euros sur une période de 12 mois (contre un résultat positif l'année dernière de 52 milliers d'euros).

Le résultat financier s'élève à 223 milliers d'euros (contre 22 milliers d'euros en 2006).

Le résultat courant est positif de 2.454 milliers d'euros (contre 74 milliers d'euros en 2006).

L'exercice clos le 31 décembre 2007 dégage un bénéfice net après impôts de 1.562 milliers d'euros, contre un bénéfice de 155 milliers d'euros en 2006.

3.2 Bilan au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, l'actif immobilisé s'élève à un montant net de 9.832 milliers d'euros, dont 9.022 milliers d'euros de titres de participation des filiales. En 2006, ces mêmes items s'élevaient à 10.011 milliers d'euros et 9.075 milliers d'euros respectivement.

Au 31 décembre 2007, le montant de l'actif circulant s'établit à 9.102 milliers d'euros et il se décompose principalement de la manière suivante :

- Clients : 2.102 milliers d'euros
- Etat impôts sur les bénéfices : 774 milliers d'euros
- Autres créances : 5.780 milliers d'euros
- VMP : 52 milliers d'euros
- Disponibilités : 249 milliers d'euros
- Charges constatées d'avance : 77 milliers d'euros

Le montant des capitaux propres ressort au 31 décembre 2007 à 10.655 milliers d'euros, contre 9.093 milliers d'euros en 2006.

Le montant du passif courant s'élève à 8.039 milliers d'euros et est formé pour 6.685 milliers d'euros des comptes courants avec les sociétés du Groupe. Les autres dettes courantes sont principalement des dettes fiscales et sociales (environ 312 milliers d'euros), ainsi que des dettes fournisseurs (1.017 milliers d'euros dont 434 milliers d'euros intra-groupe).

Enfin, le total du bilan s'élève au 31 décembre 2007 à la somme de 19.285 milliers d'euros, en diminution par rapport au chiffre de 20.314 milliers d'euros de l'exercice 2006.

3.3 Affectation du résultat et distribution de dividendes

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.561.861,95 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : - 9.423.226,34 euros.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 1.561.861,95 euros.

Affectation

Report à nouveau, soit 1.561.861,95 euros

Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

3.4 Informations diverses

Conformément à l'article L.232-7 du Code de Commerce, un inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille est annexé au présent rapport ([Annexe 6](#))

Nous vous indiquons que des charges non déductibles fiscalement et entrant dans le champ d'application de l'article 39-4 du CGI ont été comptabilisées au titre de l'exercice écoulé pour un montant de 2.021 euros.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L.232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de l'application de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite. La Société a comptabilisé l'impact de la provision en capitaux propres à hauteur de 120 milliers d'euros.

4. EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE

Le début de l'exercice 2008 se caractérise pour le Groupe par une progression de son chiffre d'affaires de 9,5% sur le 1^{er} trimestre (12,5% à périmètre comparable).

Cette croissance est portée par l'ensemble des filiales du Groupe, tant en France qu'en Europe hors France. Elle intègre pour la 1^{ère} fois le chiffre d'affaires généré par sa nouvelle filiale marocaine, CCA International – Call Center (Maroc), qui a démarré son activité sur son site de Tanger au mois de février.

5. SITUATION D'ENDETTEMENT

5.1 Situation à la clôture de l'exercice 2007

L'endettement financier de la Société ressort à un montant total 6.685 milliers d'euros.

L'endettement financier du Groupe d'un montant total de 4.426 milliers d'euros est composé d'emprunts et dettes auprès des organismes de crédit bail (521 milliers d'euros), de découverts bancaires pour 3.006 milliers d'euros dont 2.476 milliers d'euros d'en cours (Factor), d'emprunts auprès des établissements de crédit pour 777 milliers d'euros et 122 milliers d'euros de comptes courants d'associés.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit intègrent trois emprunts contractés sur la base de clauses de défauts conventionnels :

- un emprunt de 400 milliers d'euros contracté sur la base de clauses de défauts conventionnels dont le solde pourra être exigé si Quali-Phone ne respectait pas les engagements en terme d'embauche sur le site qu'il finance : au 31 décembre 2007, le solde de cet emprunt s'élève à 100 milliers d'euros. Les clauses de défauts conventionnels étant respectées, la société n'encourt pas de risque de remboursement anticipé,
- un emprunt de 202 milliers d'euros, restant dû par CCA Mauritius au 31 décembre 2007,
- un emprunt de 500 milliers d'euros contracté par Fonoservice en 2007. Le solde restant à courir au 31 décembre 2007 est de 475 milliers d'euros.

A ce jour, il n'existe pas de risque d'exigibilité anticipée.

5.2 Ratio endettement du Groupe sur capitaux propres

L'endettement s'élève 4.426 milliers d'euros pour un montant de capitaux propres de 17.232 milliers d'euros, soit un taux d'endettement sur capitaux propres de 25,68 %.

5.3 Ratio endettement du groupe sur chiffre d'affaires

L'endettement s'élève 4.426 milliers d'euros pour un chiffre d'affaires de 68.461 milliers d'euros, soit un taux d'endettement sur chiffre d'affaires de 6,41 %

6. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société a obtenu le 30 mars 2006 la qualification ANVAR, qui reconnaît le caractère innovant des produits, procédés ou techniques présentés par la Société, vis-à-vis de tout FCPI ayant procédé à un investissement dans le capital de la Société dans un délai de trois ans à compter de la décision en question.

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

7.1 Filiales et des participations détenues par la Société au 31 décembre 2007

Entreprises	Siren	Siège social	Pourcentage de contrôle
QUALI-PHONE	384 627 659	Paris	100 %
CCA BENELUX	/	Belgique	100 %
CCA DEUTSCHLAND	/	Allemagne	100 %
CCA ESPANA	/	Espagne	99.60 %
FONOSERVICE	/	Espagne	100 %
INTERVIEW AG	/	Allemagne	100 %
DIRECT DIALOG	/	Angleterre	100 %
VICTORIA LINE	/	Paris	100 %
CCA MAURITIUS	/	Ile Maurice	74.99 %

7.2 Prise de participation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

La Groupe a acquis le 1^{er} juillet 2007 les titres détenus par les associés minoritaires d'Interview AG. Ces titres représentaient 26% du capital et des droits de vote de cette dernière

7.3 Cession de participations

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a cédé le 1^{er} juillet 2007 sa filiale CCA West, société par actions simplifiée au capital de 38.200 euros, dont le siège social est situé Rue Ferdinand Forest - zone industrielle de Jarry - Immeuble Café Center, 97122 Baie Mahault, et qui est immatriculée auprès du greffe du Registre du Commerce et des Sociétés de Pointe-à-Pitre sous le numéro 439 265 752, au Groupe EURO CRM.

Le Groupe a comptabilisé dans le cadre de cette cession des charges sur opérations non courantes à hauteur de 350 K€ Cette cession, qui n'a qu'un impact limité sur le volume de chiffre d'affaires 2007 du Groupe, contribue par contre à la poursuite de l'amélioration de ses résultats sur l'ensemble de l'exercice.

Cette cession répondait notamment au souhait de la Société de se recentrer sur ses activités en Europe, cette filiale n'offrant pas de potentiel de développement dans le cadre de la stratégie poursuivie par CCA International.

7.4 Activités des filiales

Les points marquants de l'activité des différentes filiales du Groupe au cours de l'exercice 2007 sont les suivants :

- CCA Quali-Phone, filiale française et historique du Groupe, a enregistré une baisse de son résultat opérationnel de 25 % ;
- La rentabilité de la société Victoria Line, société française acquise en décembre 2005, s'est redressée pour approcher les normes de rentabilité du Groupe et a enregistré une croissance de 1,55% ;
- Les filiales anglaise, Direct Dialog et espagnole, Fonoservice, ont respectivement enregistré une croissance de 2,13 % et 7,58 % et dégagent un résultat opérationnel normes IFRS positif sur l'exercice écoulé ;
- La société CCA Interview AG, filiale allemande, a vu son activité baisser sensiblement (voir point 2.1 ci-avant) ;
- La filiale basée à l'Ile Maurice, (cette dernière ayant été acquise en décembre 2005) a également maintenu son niveau d'activité ;
- La filiale CCA West, quant à elle, a été cédée le 1er juillet 2007 (voir point 1. ci-avant).

7.5 Participations réciproques au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

La société CCA n'a pas adressé d'avis à une autre société par actions, en application de l'article R. 233-17 du Code de Commerce, indiquant qu'elle détiendrait plus de 10% de son capital.

Conformément à l'article L. 233-29 du Code de Commerce, il n'existe pas de participations réciproques entre la Société et une quelconque société. Il n'y a pas eu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, d'aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées.

8. ACTIONNARIAT

8.1 Evolution du capital

Le capital de la société s'élève à ce jour à 1.070.700 Euros ; il est divisé en 5.353.500 actions de 0,2 euros de nominal. Il n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

8.2 Information sur la détention du capital au 31 mars 2008

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, nous vous indiquons que les personnes physiques et morales possédant au 15 mars 2008, plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales de la société, sont les suivantes :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
RES PUBLICA	250.000	4,67	250.000	4,73
M. Jules MARMONT	40	0,00	80	0,00
M. Bernard CAÏAZZO	2	0,00	2	0,00
M. Gaëtan DE LOVINFOSSE	1	0,00	2	0,00
EUROPE OFFERING S.A	1	0,00	1	0,00
Société Civile CCP	75.000	1,40	150.000	2,84
CCA International	99.213	1,85	0	0,00
Actions Auto-Détenues au Porteur	40.295	0,75	0	0,00
FINAPERTEL (Actions détenues au Porteur)	4.649.447	86,85	4.649.447	87,91
PUBLIC	239.501	4,47	239.501	4,53
TOTAL	5.353.500	100	5.289.033	100

8.3 Etat de la participation des salariés dans le cadre des dispositions régissant les plans d'épargne destinés aux salariés

Néant

8.4 Opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites

Néant

8.5 Achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale Mixte du 6 octobre 2000 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à acheter un nombre maximal d'actions représentant au plus 10% de son capital social, soit au jour de l'assemblée, 428.600 actions, en vue de :

- régulariser le cours de bourse des actions de la Société,
- les échanger dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- faire participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise,
- annuler les actions par la Société dans les conditions prévues par les textes,
- permettre la gestion patrimoniale et financière du capital et des fonds propres de la Société, eu égard notamment à ses besoins de financement.

Cette autorisation avait été donnée pour une durée de 18 mois.

Suite au renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 26 juin 2002, la Société a mis en place un nouveau programme de rachat d'actions pour intervenir si nécessaire sur le marché de son titre aux fins principalement de régulariser le cours de bourse, d'effectuer des échanges dans le cadre d'opérations de croissance externe, de faire participer les salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de les annuler dans les conditions prévues par les textes, ou de permettre la gestion patrimoniale et financière du capital et des fonds propres de la Société.

Ce programme ne pouvant concerner que 10% maximum du capital de la société a obtenu le visa de la COB n° 02-1143 en date du 14 novembre 2002. Il est venu à échéance le 25 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 17 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration de la Société à acheter un nombre maximal d'actions représentant au plus 10% du capital social. Les Conseils d'Administration du 1^{er} septembre 2004 et du 30 mars 2005, ont conféré tout pouvoir au Directeur Général afin de mettre en œuvre cette autorisation pour intervenir si nécessaire sur le marché de son titre aux fins principalement d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Client Center Alliance par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité.

Ce programme a obtenu le visa de l'AMF N° 05-225 en date du 07 avril 2005. Il est venu à échéance le 17 décembre 2005.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration (ou le Directoire) de la Société à acheter un nombre maximal d'actions représentant au plus 10% du capital social. Le Directoire du 23 décembre 2005 a mis en œuvre cette autorisation pour intervenir si nécessaire sur le marché de son titre aux fins principalement d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Client Center Alliance par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité.

Le descriptif du programme a été publié sur la banque des communiqués de l'AMF le 27 février 2006. Il est venu à échéance le 27 décembre 2006.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2006 a autorisé le Directoire de la Société (avant faculté de subdélégation au Président) à acheter un nombre maximal d'actions représentant au plus 10% du capital social. Le Directoire du 7 décembre 2006 a mis en œuvre cette autorisation pour intervenir si nécessaire sur le marché de son titre aux fins principalement d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Client Center Alliance par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2007 a autorisé le Directoire de la Société (avec faculté de subdélégation au Président) à acheter un nombre maximal d'actions représentant au plus 10% du capital social. Cette autorisation n'a pas été utilisée par le Directoire au titre de l'exercice 2007.

Aussi, nous vous proposons d'autoriser, d'ores et déjà, le Directoire à mettre en œuvre un autre programme de rachat qui se substituera à celui actuellement en cours et qui arrive à échéance le 28 décembre 2008.

L'[Annexe 7](#) fait état des actions acquises dans le cadre des programmes de rachat susvisés. Au 31 décembre 2007, la Société détenait 139.508 titres de la Société.

8.6 Options de souscription d'actions consenties par la Société

Détail des conditions de fonctionnement des plans de souscription d'actions au 31 mars 2008 :

DESCRIPTION	Plan 3	Plan 4	Plan 6	Plan 7
Date d'assemblée ayant autorisé le plan	18/12/01	17/06/04	05/04/06	27/06/07

Date du conseil d'adm. / Directoire ayant attribué les options	12/06/03	01/09/04	21/03/06	28/06/07
Nombre total d'options de souscription	150.000	35.000	72.000	59.000
Point de départ d'exercice des options consenties	13/06/06	01/09/07	05/04/09	28/06/10
Date d'expiration des options	13/06/08	01/09/09	05/04/11	28/06/12
Prix de souscription des options	3,6 €	4 €	4,77 €	4,81 €
Nombre total d'options de souscription d'actions levées au 31 mars 2008	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre total d'options de souscription annulées ou caduques	100.000	0	7.000	0
Nombre total d'options de souscription d'actions restantes	50.000	35.000	65.000	59.000

En cas d'exercice de l'ensemble de ces options, chacune donnant droit à une action, ce sont 209.000 actions qui seront créées, le montant maximum autorisé étant de 5% du capital, soit 267.675 actions.

Il n'existe pas d'autres instruments optionnels autorisés donnant accès au capital de la société ou de ses filiales.

9. MANDATAIRES SOCIAUX

9.2 Informations relatives au cumul des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-jointe en Annexe 8 la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Nous attirons préalablement votre attention sur le fait qu'à l'issue du changement de contrôle de la Société intervenu le 25 octobre 2007, M. Bernard Caïazzo, Melle Marina Caïazzo et M. Jean-François Court, ont respectivement démissionné, le 26 novembre 2007, de leurs fonctions de Président et de membre, de membre, et de vice-Président et de membre du Conseil de surveillance de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale du 26 novembre 2007 a nommé en remplacement des membres démissionnaires, Fonds Partenaires Gestion (FPG), M. Jérôme Ballardur et M. Olivier Lange, nouveaux membres du Conseil de surveillance de la Société.

9.2 Intérêts des dirigeants dans le capital d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou fournisseur de la Société

Néant

9.3 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres du Conseil de surveillance et/ou du Directoire de la Société

Néant

9.4 Etat des rémunérations et avantages en nature versés aux mandataires sociaux

Rémunération de M. Bernard Caiazza

M. Bernard Caiazza a perçu de la Société au titre de l'exercice 2007 une rémunération brute de 22 470 euros

Rémunération de M. Jean Pierre Cismaresco

M. Jean Pierre Cismaresco a perçu au titre de l'exercice 2007 une rémunération brute décomposée comme suit :

- 258.296 euros (rémunération brute comptabilisée en charge dans la Société),
- 55.986 euros (rémunération fixe charges patronales incluses versées par CCA Deutschland).

Par ailleurs, il convient de noter que dans l'hypothèse où il serait mis fin aux fonctions de M. Jean Pierre Cismaresco dans la Société, il lui serait alloué, dans les conditions ci-après, une indemnité de rupture d'un montant fixé forfaitairement à 500.000 euros.

Cette indemnité de rupture lui sera versée (i) dans le cas où, à l'occasion de la perte par M. Bernard Caiazza de la majorité des droits de vote de la Société, la révocation de M. Jean Pierre Cismaresco serait prononcée ou si celui-ci venait à mettre lui-même fin à son mandat, estimant, à sa seule discrétion, que les conditions ne sont plus réunies sous le contrôle du/des nouveau(x) actionnaire(s) pour lui permettre d'exercer son mandat ou (ii) en cas de révocation ou de non renouvellement de son mandat (étant précisé qu'une démission par M. Jean Pierre Cismaresco de son mandat qui ferait suite à une modification par le Conseil de surveillance des conditions d'exercice de celui-ci ou de sa rémunération, serait assimilée à une révocation).

Toutefois, aucune indemnité de rupture ne sera due à M. Jean Pierre Cismaresco en cas de révocation pour faute assimilable à une faute lourde en droit du travail.

Par ailleurs, le montant de l'indemnité de 500.000 euros sera réduit à 250.000 euros notamment dans le cas où M. Jean Pierre Cismaresco serait révoqué du fait de performances du Groupe notoirement insuffisantes (tel sera le cas si le Groupe devait réaliser un EBIT Consolidé Groupe négatif ou cours d'un exercice donné ou devait réaliser au cours de deux exercices de suite un EBIT consolidé Groupe inférieur à 3% du chiffre d'affaires hors taxes).

Enfin, vous noterez qu'au cours de sa réunion du 26 novembre 2007, le Conseil de surveillance de la Société a confirmé, en tant que de besoin, le montant et les conditions de versement des indemnités de rupture susvisées et s'est engagé, conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA), à mettre en conformité ces engagements avec ladite loi TEPA, au plus tard le 22 février 2009.

Rémunération de Mme Carol Rogerson

Mme Carol Rogerson a perçu au titre de l'exercice 2007 une rémunération fixe de 109.192 livres sterling et un bonus de 20.858 livres sterling en sa qualité de Managing Director de la société CCA Direct Dialog. Elle ne perçoit pas de rémunération en qualité de membre du Directoire de la Société.

Les options de souscriptions d'actions qui ont été attribué aux mandataires sociaux sont récapitulées ci-après :

	Plan 3	Plan 4	Plan 6	Plan 7	TOTAL
Point de départ de l'option	13/06/06	01/09/07	05/04/09	28/06/10	/
Expiration des options	13/06/08	01/09/09	05/04/11	28/06/12	/
Prix de souscription	3,6	4	4,77	4,81	/
Cismaresco Jean Pierre	40.000	35.000	35.000	20.000	130.000
Rogerson Carol	10.000	/	20.000	10.000	40.000
TOTAL CCA	50.000	35.000	65.000	59.000	209.000

10. COMMISSAIRES AUX COMPTES

10.1 Rapports des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux membres du Conseil de surveillance et aux Commissaires aux comptes.

10.2 Situation des mandats des Commissaires aux comptes

Le contrôle de la Société est effectué par deux Commissaires aux comptes titulaires, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.

Ces Commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires et pour la même durée.

Les honoraires des Commissaires aux comptes sont fixés en conformité avec la réglementation en vigueur.

Commissaires aux comptes titulaires :

Nom / Dénomination	Adresse	Date de nomination	Echéance du mandat
MBV & Associés	7, rue de Madrid, 75008 Paris	28/06/06	31/12/11

Rouer, Bernard, Bretou	47, rue de Chaillot 75116 Paris	28/06/06	31/12/11
------------------------	------------------------------------	----------	----------

Commissaires aux comptes suppléants :

Nom / Dénomination	Adresse	Date de nomination	Echéance du mandat
M. Etienne de Bryas	7, rue de Madrid 75008 paris	28/06/06	31/12/11
M. Hervé Bernard	14, rue Magellan 75008 Paris	28/06/06	31/12/11

11. DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Groupe s'est largement développé en collaboration avec les différents relais régionaux tels que les Conseils de Région, les mairies et autres collectivités locales afin de privilégier la création d'emploi dans des bassins géographiques ciblés.

Par ailleurs, la coopération entre le Groupe et les Agences Nationales pour l'Emploi, ainsi que les différentes associations de réinsertion est active et fructueuse.

Le Groupe favorise également l'emploi et la formation des Jeunes en créant chaque année un nombre important de Contrats de Qualification et de Stages en Entreprise.

De la même façon, les sites du Groupe favorisent l'emploi de personnes handicapées.

12. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

12.1 Conséquences environnementales de l'activité

Néant.

12.2 Conséquences sociales de l'activité

La réussite du Groupe est liée à la qualité des compétences de son capital humain. Pour améliorer les connaissances techniques et informatiques, le Groupe offre à tout nouveau collaborateur une formation, qui se poursuit tout au long de sa vie professionnelle au sein du Groupe. La formation initiale dure entre une et quatre semaines pour chaque personne, puis peut représenter jusqu'à sept heures par mois.

Les dépenses de formation du personnel au cours de l'exercice ont représenté environ 3% de la masse salariale.

Le Groupe, dont l'effectif était d'environ 2.087 personnes au 31 décembre 2007 contre environ 2.013 personnes au 31 décembre 2006, dispose d'un système de rémunération attractif pour les équipes de production et de développement.

Les salariés de Quali-Phone des sites de Paris et Poitiers bénéficient d'un accord sur la Réduction du Temps de Travail (journées de RTT et semaines alternatives respectivement). Les salariés des sites de Rouen et de Carmaux (Quali-Phone) un contrat de travail qui spécifie un temps de travail hebdomadaire de 35 heures.

13 RISQUES DE MARCHE, PAYS ET ACTIONS

13.1 Risque pays au 31 décembre 2007 (12 mois)

Les filiales de CCA étant implantées en France, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne et à l'Ile Maurice sont peu soumises au risque pays. Le Groupe n'effectue pas d'opération en devise, à l'exception des opérations de compte courant avec ses filiales.

Direct Dialog établissant ses comptes en livres sterling, les comptes consolidés du Groupe peuvent être affectés par le taux de change livre sterling/euros avec lequel sont convertis les comptes de la filiale britannique.

Il n'existe pas à la connaissance du Groupe de moyen simple pour maîtriser ce risque.

Compte d'exploitation Grande Bretagne	En % du total du Groupe	Impact en % d'une variation de 10% de la livre sterling
Chiffre d'affaires	14,24%	15,67%
Résultat d'exploitation GB	52,37%	57,66%
Résultat d'exploitation groupe	100%	100%
Résultat net GB	98,30%	108,13%
Résultat net groupe	100%	100%

13.2 Risques de Marché Actions au 31 décembre 2007 (12 mois)

Au 31 décembre 2007, en euros	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	1.063.915	640.322
Hors Bilan (plus-value latente)	4.795	55.823
Position nette globale	1.068.710	696.145
Sensibilité du résultat à une baisse de 10% du cours de référence	-	-

De manière générale, la politique de la Société est d'éviter les risques de variation de cours en réalisant des placements court ou moyen terme sécurisés par des taux de rendement garantis (SICAV de trésorerie de préférence). Aucun autre placement n'est autorisé par la Direction Financière. Par ailleurs, les actions de la Société ont été investies dans le cadre du plan de rachat d'actions.

14 DELEGATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION / DIRECTOIRE

L'Assemblée Générale du 17 juin 2004 a donné au Conseil d'Administration les délégations suivantes :

- Délégation donnée au Conseil d'Administration d'émettre des obligations, titres assimilés ou autres titres conférant un droit de créance sur la société pour une durée de cinq ans à compter de l'Assemblée pour un montant maximum de dix millions d'euros de valeur nominale.

Le Directoire n'a pas fait usage, à ce jour, de cette délégation qui expirera le 17 juin 2009.

L'Assemblée Générale du 28 juin 2006 a donné au Directoire les délégations suivantes :

- Délégation donnée au Directoire d'émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, pour un montant maximum de dix millions d'euros de valeur nominale.

Le Directoire n'a pas fait usage, à ce jour, de cette délégation qui expirera 27 août 2008.

Limitation globale des délégations ci-dessus : augmentations de capital d'un montant nominal maximum de 10 millions d'euros et création d'un nombre maximal de 2 millions d'actions nouvelles.

- Délégation donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, de réduire le capital social par annulation d'actions au titre de la mise en œuvre de la délégation de rachat par la Société de ses propres titres, dans la limite de 10% du capital par périodes de 24 mois.

Le Directoire n'a pas fait usage, à ce jour, de cette délégation qui expirera le 27 août 2008.

- Délégation donnée au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ainsi que de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, dans la limite de 10% du capital social, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre de la procédure d'offre publique d'échange. Le montant d'augmentation de capital ne devra pas représenter plus de 10 millions d'euros.

Le Directoire n'a pas fait usage, à ce jour, de cette délégation qui expirera le 27 août 2008.

L'Assemblée Générale du 27 juin 2007 a donné au Directoire les délégations suivantes :

- Délégation donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions propres de la Société, pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée, pour un montant maximum d'un million d'euros.

Le Directoire n'a pas fait usage, à ce jour, de cette délégation qui expirera le 27 décembre 2008.

- Délégation donnée au Directoire d'attribuer des options de souscription d'actions de la Société pour une durée de 38 mois à compter de la date de l'Assemblée sans pouvoir dépasser 10% du capital de la société. Cette délégation expirera le 26 août 2010.

Le Directoire a fait usage de cette délégation le 28 juin 2007, en attribuant 59.000 options au prix d'exercice de 4,81 euros.

- Délégation donnée au Directoire d'émettre des actions et valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, pour un montant maximum de dix millions d'euros de valeur nominale qui s'imputera sur le plafond de dix millions d'euros fixé par la douzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2006.

Le Directoire n'a pas fait usage, à ce jour, de cette délégation qui expirera le 28 août 2009.

15 DEMANDES DE DELEGATIONS AU DIRECTOIRE

Nous vous proposons de mettre en place de nouvelles délégations pour celles citées ci-dessus qui arriveront à échéance au cours de l'exercice 2008.

15.1 Demande d'une délégation à l'effet d'opérer sur les actions propres de la Société

L'Assemblée Générale du 27 juin 2007 a donné une autorisation à la Société d'acquérir ses propres titres, qui arrive à expiration le 27 décembre 2008. Le Directoire demande à l'Assemblée Générale une nouvelle délégation lui permettant d'agir sur ses propres titres, qui pourra être mise en œuvre à l'issue du programme de rachat en cours, soit le 28 décembre 2008. La nouvelle autorisation se substituera donc, avec effet au 28 décembre 2008, à l'autorisation donnée le 27 juin 2007.

Comme précédemment, cette autorisation sera destinée à faciliter les dispositions concernant l'émission, le rachat ou la vente des ses propres titres dans le cadre de ses objectifs de croissance externe, de rachat des actions pour le compte de la Société par un prestataire de service d'investissement, de l'ouverture du capital aux salariés, de couverture de titres donnant accès au capital, ou de l'annulation de titres. Le Directoire demande à l'Assemblée Générale une délégation lui permettant d'agir sur ses propres titres de manière réactive et lui permettant de faire les meilleurs choix concernant la gestion de la Société dans le respect de la stratégie proposée par le Directoire.

A ce titre, le projet de résolution proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale est le suivant :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Directoire avec faculté de subdélégation à son Président dans les conditions fixées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, au Règlement Européen n° 2273/2003 entré en vigueur le 13 octobre 2004, à la Loi n°2005-842 du 26 juillet 2005 et aux articles L. 241-1 à L. 241-8 du Règlement Général de l'AMF, à acheter ou faire acheter, en une ou plusieurs fois, des actions de la Société en vue de toute affectation permise par la Loi.

L'Assemblée Générale décide que les actions de la Société, dans les limites ci-dessus, pourront être rachetées sur décision du Directoire en vue notamment :

- *d'assurer la liquidité et l'animation du marché du titre de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;*

- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, sous réserve de l'adoption par la présente Assemblée Générale de la huitième résolution ci-après, et ce dans les termes qui y sont indiqués ;
- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ;
- de la remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans la limite d'un sous-plafond de 5% du nombre d'actions composant le capital social et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 alinéa 6 du Code de commerce ;
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la Loi ou la Réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat, de vente ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ou par remise d'actions par suite de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement.

L'Assemblée Générale décide que les achats d'actions de la Société pourront être mis en œuvre dans les conditions suivantes :

- le nombre d'actions que la Société sera susceptible d'acheter dans le cadre des présentes n'excèdera pas 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date de réalisation de ces achats, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra quant à lui excéder 5% de son capital social ;
- le nombre d'actions que la Société détiendra à quelque moment que ce soit ne pourra pas dépasser 10% du nombre total des actions composant le capital de la Société à la date considérée et sera par conséquent ajusté en cas d'augmentation ou réduction de capital éventuelles ;
- le prix unitaire d'achat hors frais maximum sera de vingt (20) euros par action ;
- en cas de revente sur le marché, le prix de vente minimum hors frais sera d'un (1) euro par action ; Nonobstant ce qui précède, dans le cas où il serait fait usage des facultés offertes par le cinquième alinéa de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les règles relatives au prix de vente seront celles fixées par les dispositions légales en vigueur. En outre, le prix minimum de vente ne s'appliquera pas en cas de remise de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations d'acquisition, ce prix étant applicable tant aux cessions décidées à compter de la date de la présente Assemblée qu'aux opérations à terme

conclues antérieurement et prévoyant des cessions d'actions postérieures à la présente Assemblée.

- *le montant maximum des fonds que la Société pourra consacrer aux rachats de ses propres actions est d'un (1) million d'euros. Les achats seront financés par la trésorerie de la Société ou par endettement.*

Cette autorisation prive d'effet, le cas échéant, toute délégation antérieure en cours donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société. Elle expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et au plus tard dans les dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster le(s) prix d'achat et de vente susvisé(s) afin de tenir compte de l'incidence éventuelle de ces opérations sur la valeur de l'action.

Les opérations d'achat, de vente ou de transfert d'actions de la Société par le Directoire pourront intervenir à tout moment dans le respect des dispositions légales et réglementaires.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire. Le Directoire informera l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle dans les conditions prévues par la Loi des opérations réalisées en application de la présente autorisation. »

15.2 Demande d'une délégation à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

Dans l'éventualité où il s'avèrerait nécessaire, pour des raisons de régularisation du cours de bourse ou de contrôle de la trésorerie, de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues par la Société, le Directoire sollicite de la part de l'Assemblée Générale l'autorisation de procéder à cette réduction.

A ce titre, le projet de résolution proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale est le suivant :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, autorise, sous la condition de l'adoption par l'Assemblée Générale de la septième résolution relative à l'autorisation donnée à la Société d'opérer sur ses propres titres, le Directoire, à procéder sur sa seule décision à l'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions de la Société détenues par celle-ci au titre des autorisations d'achat d'actions de la Société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre (24) mois, étant rappelé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas

échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale.

Elle annule et remplace la précédente délégation donnée au Directoire au titre de la 14^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 juin 2006, pour la partie non utilisée à ce jour. Elle expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et au plus tard dans les dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire pour régler le sort d'éventuelles oppositions, décider l'annulation des actions, constater la réduction du capital social, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, modifier en conséquence les statuts et généralement prendre toutes mesures utiles et remplir toutes formalités.»

15.3 Demande d'une délégation à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail

Dans le cadre des obligations légales de la société, prévues aux articles L225-129-1, L225-129-6 et L225-138-1 du code de commerce et aux articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail, le directoire propose le vote de la résolution suivante qui, lui déléguant la faculté de procéder à des augmentations de capital réservés aux salariés, facilite les procédures concernant l'ouverture du capital aux salariés :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide de déléguer au Directoire la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant maximum de trente mille euros (€ 30 000), par émission d'actions nouvelles à souscrire en numéraire par les salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, adhérant à un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou d'épargne d'entreprises groupe qui seraient mis en place par la Société et qui rempliraient les conditions éventuellement fixées par le Directoire, et ce, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce d'une part et des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail d'autre part.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires et de réserver ladite ou lesdites augmentations de capital aux salariés désignés ci-dessus.

L'Assemblée Générale décide que le prix d'émission des actions, dont la souscription est ainsi réservée, en application de la présente délégation, sera déterminé par le Directoire dans les conditions prévues à l'article L. 332-18 et suivants du Code du travail, mais ne pourra pas être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ou de 30 % de cette même moyenne lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L. 3332-25 et suivants dudit Code est supérieure ou égale à dix ans.

L'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, notamment, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement.

Elle autorise également le Directoire à émettre, en vertu de la présente autorisation, tout titre donnant accès au capital de la Société qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation.

Le Directoire, dans le cadre de la délégation qui lui est conférée, devra :

- *fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital, objets de la présente résolution,*
- *arrêter les conditions de l'émission,*
- *décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission, notamment, décider si les actions seront souscrites directement ou par l'intermédiaire d'un ou plusieurs fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) ou de Sicav d'actionnariat salarié (Sicavas) ou encore par le biais de toute autre entité conformément à la législation en vigueur,*

- *décider et fixer les modalités d'attribution d'actions gratuites ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant,*
- *fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres,*
- *arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,*
- *constater ou faire constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, ou décider de majorer le montant desdites augmentations de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie,*
- *à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,*
- *d'une manière générale, prendre toutes décisions pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives.*

La délégation de compétence ainsi conférée au Directoire annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale du 27 juin 2007 dans sa seizième résolution. La présente délégation de compétence expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008. »

16 OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice écoulé, M. Bernard Caïazzo :

- a apporté, le 16 août 2007, 1.599.999 actions de la Société valorisées à un prix de 5 euros par action, soit la somme totale de 7.999.995 euros ;
- a cédé, le 25 octobre 2007, 6.599 actions de la Société à un prix par action de 5 euros, soit pour la somme totale de 32.995 euros ;
- a cédé, le 25 octobre 2007, 1.599.999 actions de la Société à un prix par action de 5 euros, soit pour la somme totale de 7.999.995 euros ;
- a cédé, le 25 octobre 2007, 700 actions de la Société à un prix par action de 5 euros, soit pour la somme totale de 3.500 euros ;
- a cédé, le 25 octobre 2007, 585.193 actions de la Société à un prix par action de 5 euros, soit pour la somme totale de 2.925.965 euros ;

17 ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous exposons les éléments suivants susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sur la Société :

17.1 La structure du capital

(Voir point 8 ci-avant)

Un actionnaire détient, directement et indirectement, plus de 87% du capital et des droits de vote de la Société. Seul 7,66% du capital est détenu au porteur. La Société auto-détient 2,61 % de son capital.

17.2 Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Droit de vote double attribué aux actions inscrites en compte depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

17.3 Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

(Voir point 8 ci-avant)

17.4 La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant

17.5 Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant

17.6 Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Néant

17.7 Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Règles légales.

17.8 Les pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

(Voir point 14 ci-avant)

17.9 Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts.

L'accord conclu entre la Société et Orange France Telecom comporte une clause prévoyant la faculté pour Orange France Telecom de résilier le contrat de mise en œuvre en cas de cession par la Société de tout ou partie de son capital à un concurrent de France Telecom ou à une entité contrôlée par un tel concurrent. Pour les besoins du contrat, est considéré comme concurrent de France Telecom tout opérateur de téléphonie fixe ou mobile, ainsi que tout fournisseur d'accès internet n'appartenant pas au groupe France Telecom.

De même, le contrat conclu entre la Société et Renault S.A.S comporte une clause prévoyant l'obligation pour la Société d'informer Renault S.A.S en cas de cession du fonds de commerce ou de l'un de ses éléments, de mise en gérance ou apport du fonds à une société, de changement dans la répartition du capital affectant le contrôle de la Société ou de sa minorité de blocage, étant précisé que dans ces hypothèses Renault S.A.S aura la faculté de résilier ledit contrat sans préavis.

17.10 Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

(Voir point 9 ci-avant)

Dans l'hypothèse où il serait mis fin aux relations du Président du Directoire, Monsieur Jean Pierre Cismaresco, avec la Société, il serait alloué à ce dernier une indemnité de rupture d'un montant fixé forfaitairement à 500.000 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire
Jean Pierre Cismaresco

-ANNEXE 1-

BILAN

-ANNEXE 2-

COMPTES DE RESULTAT

-ANNEXE 3-

BILAN CONSOLIDE (Normes IFRS)

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
Actif			
Ecart d'acquisition	6.1	7 769	8 843
Immobilisations incorporelles nettes	6.2	84	62
Immobilisations corporelles brutes	6.2	20 066	20 948
Amortissements et provisions	6.2	- 18 223	- 19 172
Immobilisations corporelles nettes	6.2	1 843	1 776
Actifs financiers non courants	6.2	463	1 137
Impôts différés	6.5	1 215	1 943
Actif non courant	5.9	11 374	13 761
Stocks et en-cours		-	-
Avances et acomptes fournisseurs		-	-
Créances clients	6.3	22 568	21 770
Autres créances	6.4	3 021	2 945
Actifs d'impôt exigible		-	-
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	2 575	3 445
Actif courant	5.10	28 164	28 160
TOTAL ACTIF		39 538	41 921

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
Passif			
Capital	6.8	1 071	1 071
Primes		17 478	17 365
Réserves consolidées	-	1 789	- 3 892
Réserves consolidées - Impact IFRS	-	531	- 425
Réserves de conversion		11	74
Résultat net Groupe		1 171	2 304
Capitaux propres part du Groupe		17 411	16 498
Intérêts minoritaires		- 130	32
Résultat net part des minoritaires		- 48	- 181
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		17 232	16 349
Provisions pour risques et charges	6.9	1 300	3 104
Dettes financières à long terme	6.10	779	538
Passifs d'impôt différé	6.12	445	-
Passif non courant	5.11	2 524	3 642
Dettes fournisseurs d'exploitation		3 725	3 812
Passifs d'impôt exigible		-	-
Autres dettes	6.11	12 410	12 758
<i>Impôts différés à long terme</i>		-	-
Dettes financières à long terme - Part à moins d'un an	6.10	3 647	5 360
Passifs financiers courants		-	-
Crédits à court terme et banques		-	-
Passif courant	5.12	19 782	21 930
TOTAL PASSIF		39 538	41 921

-ANNEXE 4-

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1	68 461	69 475
Autres produits de l'activité		-	-
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE		68 461	69 475
Achats et charges externes		- 16 271	- 15 247
Subventions d'exploitation		104	242
Impôts et taxes		- 1 894	- 1 930
Charges de personnel	8.4	- 48 255	- 48 195
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes		1 032	1 680
Provision pour dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Autres produits et charges	5.2	964	481
RESULTAT COURANT OPERATIONNEL	5.3	4 141	3 146
Autres charges et produits non courants		- 1 487	-
RESULTAT OPERATIONNEL	5.4	2 654	3 146
Résultat financier			
Coût de l'endettement net	5.5	- 44	- 45
Autres produits et charges financières	5.5	- 277	- 288
RESULTAT AVANT IMPOT		2 333	2 813
Impôt sur les résultats	5.6	- 1 210	- 690
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	5.7	1 123	2 123
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 123	2 123
Part revenant aux intérêts minoritaires		- 48	- 181
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 171	2 304
% du total des produits de l'activité		1,7%	3,3%
Résultat net par action (en euros)		0,22	0,43
Résultat net dilué par action (en euros)		0,21	0,42

-ANNEXE 5-

**TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS
EXERCICES**

Nature des Indications / Périodes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 070 700	1 070 700	1 070 700	1 070 700	1 070 700
b) Nombre d'actions émises	5 353 500	5 353 500	5 353 500	5 353 500	5 353 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 002 132	4 100 015	3 618 905	8 913 966	6 124 918
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 281 952	-273 439	-2 145 609	-277 767	-512 282
c) Impôt sur les bénéfices		-230 945	-402 307	-638 262	-256 619
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 281 952	-42 494	-1 743 302	360 495	-255 663
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 561 862	154 662	-1 539 358	-673 137	-1 284 523
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.61	0.05	-0.40	-0.05	-0.42
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.29	0.04	-0.28	-0.12	-1.131
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	6	3	6	5	16
b) Montant de la masse salariale	495 766	542 056	462 531	716 338	790 646
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	213 716	184 420	181 919	331 557	335 464

-ANNEXE 6-

TABLEAU DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

DENOMINATION	ETABLISSEMENT BANCAIRE	VALEUR AU 31/12/2007
Qualiphone		
FORTIS F TRES C2DEC	FORTIS	500.690
NOAM MONETAIRE	NEUFLIZE OBC	474.535
NOAM SECURITE C	NEUFLIZE OBC	25.648
Fonoservice		
Certificat de dépôt à terme		7.376
CCA		
Gestion privée ent. FCP 3 DEC	HSBC	55.666

-ANNEXE 7-

TABLEAU DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Néant

(Aucune opération de rachat d'actions internes dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2007 n'a été mise en œuvre par le Directoire)

-ANNEXE 8-

**MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTES LES SOCIETES PAR CHAQUE
MANDATAIRE SOCIAL**

Membre du Conseil de surveillance (CS) / Membre du Directoire	Date de nomination	Echéance du mandat	Fonction principale dans la Société	Fonction principale en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
FONDS PARTENAIRES GESTION	26/11/07	31/12/10	Membre du CS	Président d'IMMAT1 SAS.	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du CS représentée par Gilles Etrillard dans IMMAT1 SAS, FINAPERTEL SAS et CCA International SA ; - Membre du CS représenté par Pierre-Guillaume Véron dans la SOCIETE LIEVINOISE DE PARTICIPATIONS SAS ; - Membre du CA représentée par Jérôme Ballardur dans PARTINVEST (cessation des fonctions le 5 avril 2007) - Membre du CS représentée par Antoine Fine dans FINANCIERE BURGIEUNE ; - Membre du CS représenté par Stéphane Colin dans EXPLINVEST SAS et SATECO HOLDING SAS ; - Administrateur de AUDIKA SA (cessation de fonctions courant 2007).
JEROME BALLADUR	26/11/07	31/12/10	Membre et Président du CS	Directeur Général délégué et administrateur de FONDS PARTENAIRES-GESTION	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Member</i> de LAZARD GROUP L.L.C. (Delaware - USA), de LAZ-MD Holdings L.L.C. (Delaware - USA) et de LFCM Holdings L.L.C. (Delaware - USA); - Associé-Gérant de COMPAGNIE FINANCIERE LAZARD FRERES SAS (<i>ex LAZARD FRERES SAS</i>) ;

					<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de SC MANINVEST, MIDGEST (SARL) et BALINVEST (SARL) ; - Co Gérant de LFPE (SARL) (Luxembourg) ; - Administrateur de LABORATOIRE DES GRANIONS (Monaco), LFPI GESTION (SAS) et LFPE SA (Suisse) ; - Membre du CS de FINAPER 1 (SAS), de SPC (SAS), de HYGINVEST (SAS), de FINOLTEX (SAS), de FINANCIERE NEMO (SAS) et de FINAPERTEL (SAS) ; - Président du CS de IMMAT1 (SAS), du Comité de Surveillance de BEBEPHOT (SAS), et de CCA International (SA) ; - Représentant de MIDGEST, - Gérant de HOLINVEST 1 (SC) ; - Représentant de FCPR LFPI Croissance ; - membre du CS de FINAVEN (SAS) ; - Membre du CS de : PANINVEST (SAS) et LA FONCIERE LFPI (SAS) ; - Vice Président du CS de KOTAO (jusqu'au 20 juin 2007) ; - Représentant de FONDS PARTENAIRES GESTION (cessation des fonctions du 5 avril 2007) ; - Président du CS de FAAB INTERNATIONAL (jusqu'au 5 janvier 2007) ;
--	--	--	--	--	--

					<ul style="list-style-type: none"> - Membre du comité de Direction de FINEXPLO (cessation des fonctions du 20 décembre 2007) ; - Représentant permanent de FONDS PARTENAIRES GESTION aux CA de PARTINVEST (cessation des fonctions du 5 avril 2007) ; - Directeur Général de LA FINANCIERE PATRIMONIALE D'INVESTISSEMENT- LFPI (SAS)
OLIVIER LANGE	26/11/07	31/12/10	Membre et Vice-Président du CS	Membre du CS de CCA International.	<ul style="list-style-type: none"> - Membre du CS de FINAPER 1 SAS, FINAVEN SAS, HYGINVEST SAS, FINAPERTEL, et FINANCIERE NEMO ; - Administrateur de LABORATOIRE DES GRANIONS SA ; - Administrateur de AUDIKA SA (cessation des fonctions le 7 juin 2007).
JEAN PIERRE CISMARESCO	28/06/05	31/12/10	Membre et Président du Directoire	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> - Chairman of the Board de Direct Dialog; - Fondé de pouvoir de CCA España ; - Fondé de pouvoir de Fonoservice ; - Président de Quali-Phone - Président de CCA Benelux ; - Président-Directeur Général de Victoria Line ; - Chairman of the Board de Client Center Alliance (Mauritius) Ltd; - Président du CS d'Interview AG ; - Président du Directoire de CCA Deutschland AG ; - Gérant de la Société Civile CCP.

CAROL ROGERSON	28/06/05	31/12/10	Membre du Directoire	Aucune	<ul style="list-style-type: none"> - Managing Director de Direct Dialog ; - Administrateur de Victoria Line ; - Director de Client Center Alliance (Mauritius) Ltd ; - Membre du Directoire de Interview AG.
-----------------------	----------	----------	-------------------------	--------	--

-ANNEXE 9-

TABLEAU DES DELEGATIONS

	Montant nominal maximal des augmentations de capital autorisées	Validité de l'autorisation	Assemblée générale ayant autorisée	N° de résolution	Date d'utilisation de la délégation
Emission d'obligations, titres assimilés ou autres titres conférant un droit de créance sur la Société	10.000.000 €	17/06/2009	17/06/2004	7ème	Néant
Rachat par la société de ses propres actions	1.000.000 €	27/12/2007	28/06/2006	7ème	Directoire du 07/12/2006
Rachat par la société de ses propres actions	1.000.000 €	27/12/2008	27/06/2007	14ème	Néant
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription	10.000.000 €	27/08/2008	28/06/2006	8ème	Néant
Emission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société sans maintien du droit préférentiel de souscription	10.000.000 €	27/08/2009	27/06/2007	18ème	Néant

Réduction du capital social par annulation d'actions au titre de la délégation de rachat par la Société de ses propres titres	10 % du capital social par période de 24 mois	27/08/2008	28/06/2006	14ème	Néant
Attribution gratuite d'actions aux salariés et aux personnes assimilées	1% du capital social	27/08/2009	28/06/2006	11ème	Néant
Emission de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apport en nature et d'apports de titres en OPE	10 % du capital social et maximum 10.000.000 €	27/08/2008	28/06/2006	15ème	Néant
Consentir des options de souscription d'actions	10 % du capital social	27/08/2010	27/06/2007	15ème	Directoire du 28/06/2007

BILAN CONSOLIDE (Normes IFRS)

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
Actif			
Ecarts d'acquisition	6.1	7 769	8 843
Immobilisations incorporelles nettes	6.2	84	62
Immobilisations corporelles brutes	6.2	20 066	20 948
Amortissements et provisions	6.2	- 18 223	- 19 172
Immobilisations corporelles nettes	6.2	1 843	1 776
Actifs financiers non courants	6.2	463	1 137
Impôts différés	6.5	1 215	1 943
Actif non courant	5.9	11 374	13 761
Stocks et en-cours		-	-
Avances et acomptes fournisseurs		-	-
Créances clients	6.3	22 568	21 770
Autres créances	6.4	3 021	2 945
Actifs d'impôt exigible		-	-
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	2 575	3 445
Actif courant	5.10	28 164	28 160
TOTAL ACTIF		39 538	41 921

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
Passif			
Capital	6.8	1 071	1 071
Primes		17 478	17 365
Réserves consolidées	-	1 789	- 3 892
Réserves consolidées - Impact IFRS	-	531	- 425
Réserves de conversion		11	74
Résultat net Groupe		1 171	2 304
Capitaux propres part du Groupe		17 411	16 498
Intérêts minoritaires	-	130	32
Résultat net part des minoritaires	-	48	- 181
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		17 232	16 349
Provisions pour risques et charges	6.9	1 300	3 104
Dettes financières à long terme	6.10	779	538
Passifs d'impôt différé	6.12	445	-
Passif non courant	5.11	2 524	3 642
Dettes fournisseurs d'exploitation		3 725	3 812
Passifs d'impôt exigible		-	-
Autres dettes	6.11	12 410	12 758
<i>Impôts différés à long terme</i>		-	-
Dettes financières à long terme - Part à moins d'un an	6.10	3 647	5 360
Passifs financiers courants		-	-
Crédits à court terme et banques		-	-
Passif courant	5.12	19 782	21 930
TOTAL PASSIF		39 538	41 921

COMPTES DE RESULTAT (Normes IFRS)

(En milliers d'euros)	Note	31/12/2007	31/12/2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	5.1	68 461	69 475
Autres produits de l'activité		-	-
TOTAL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE		68 461	69 475
Achats et charges externes		- 16 271	- 15 247
Subventions d'exploitation		104	242
Impôts et taxes		- 1 894	- 1 930
Charges de personnel	8.4	- 48 255	- 48 195
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes		1 032	1 680
Provision pour dépréciation des écarts d'acquisition		-	-
Autres produits et charges	5.2	964	481
RESULTAT COURANT OPERATIONNEL	5.3	4 141	3 146
Autres charges et produits non courants		- 1 487	-
RESULTAT OPERATIONNEL	5.4	2 654	3 146
Résultat financier			
Coût de l'endettement net	5.5	- 44	- 45
Autres produits et charges financières	5.5	- 277	- 288
RESULTAT AVANT IMPOT		2 333	2 813
Impôt sur les résultats	5.6	- 1 210	- 690
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	5.7	1 123	2 123
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 123	2 123
Part revenant aux intérêts minoritaires		- 48	- 181
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		1 171	2 304
% du total des produits de l'activité		1,7%	3,3%
Résultat net par action (en euros)		0,22	0,43
Résultat net dilué par action (en euros)		0,21	0,42

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (Normes IFRS)

(En milliers d'euros)		Capital	Primes	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Capitaux propres
	<i>Nombre d'actions</i>					
Capitaux propres au 31 décembre 2003	<i>5 353 500</i>	1 071	17 151	-	580	17 642
Variation de change et divers			38		44	82
Prime de confusion			18	-	18	-
Résultat net 2004			-	2 984		- 2 984
						-
Capitaux propres au 31 décembre 2004	<i>5 353 500</i>	1 071	17 207	-	3 582	14 740
Variation de change et divers					-	45
Résultat net au 31 décembre 2005				-	607	-
Intérêt des minoritaires				-	31	-
Annulation actions propres				-	28	-
Stocks options			61			61
Ecart de conversion sur Goodwill					79	79
Capitaux propres au 31 décembre 2005	<i>5 353 500</i>	1 071	17 268	-	4 169	14 169
Variation de change et divers				-	11	75
Résultat net au 31 décembre 2006					2 123	-
Intérêt des minoritaires						-
Annulation actions propres				-	128	-
Stocks options			97			97
Ecart de conversion sur Goodwill					24	24
Capitaux propres au 31 décembre 2006	<i>5 353 500</i>	1 071	17 365	-	2 161	16 349
Variation de change et divers					1	-
Résultat net au 31 décembre 2007					1 123	63
Variation de périmètre					50	-
Intérêt des minoritaires						-
Provision de retraite				-	80	-
Annulation actions propres				-	29	-
Stocks options			113			113
Ecart de conversion sur Goodwill				-	231	-
Capitaux propres au 31 décembre 2007	<i>5 353 500</i>	1 071	17 478	-	1 328	11
						17 232

TABLEAU DE FLUX (Normes IFRS)

(En milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
TRESORERIE AU 1ER JANVIER	- 1 081	- 1 915
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 123	2 123
Amortissements et provisions nets des reprises	102	1 681
Annulation des transferts de charges		
Stocks options	113	97
Actualisation des dettes et créances long terme		
Juste valeur des titres de placement	-	2
(Plus) ou moins value sur sortie d'actifs	122	
Variation des impôts différés		
Coût de l'endettement financier net	44	45
Charges d'impôt (exigible et différé)	1 210	690
Capacité d'autofinancement	2 712	4 636
Impôts versés	-	577
Variation sur clients et autres créances	-	1 881
Variation sur fournisseurs et autres dettes	234	-
Flux nets de trésorerie opérationnels	1 521	2 858
FLUX D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-	68
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-	241
Acquisitions nettes immobilisations financières	-	33
Acquisitions immobilisations financières		
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations incorporelles		40
Cessions d'immobilisations corporelles		100
Cessions immobilisations financières	751	17
Incidence actif et passif non courant disponible à la vente		
Incidence des variations de périmètre	-	328
Flux nets de trésorerie sur investissements	- 869	- 513
Flux nets de trésorerie après investissements	652	2 345
FLUX DE FINANCEMENT		
Remboursement sur immobilisations en crédit-bail	-	900
Intérêts des minoritaires		
Augmentation / remboursement net des emprunts	421	585
Actions propres		128
Intérêts financiers nets versés	-	45
Flux nets de trésorerie sur opérations de financement	30	- 1 658
Variation de la trésorerie	682	687
Incidence trésorerie disponible à la vente		
Incidence des variations du cours des devises	-	147
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	- 431	- 1 081

GROUPE CCA INTERNATIONAL

26, rue Cambacérés
75008 Paris

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2007

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)	Capital		Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total Groupe avant incidence change	Réserve de conversion	Total Capitaux Propres
	Nombre d'actions	Montant						
Capitaux propres au 31 décembre 2004	5.353.500	1.071	17 207	- 598	- 2 984	14 696	44	14 740
Affectation du résultat du 31 décembre 2004 en réserves consolidées				- 2 984	+ 2 984			0
Résultat 31 décembre 2005					- 607	- 607		- 607
Variation de la réserve de conversion							- 45	- 45
Annulation actions propres				- 26		-26		- 26
Stocks options			61			61		61
Intérêts minoritaires				- 33		- 33		- 33
Ecart de conversion sur goodwill				79		79		79
Capitaux propres au 31 décembre 2005	5.353.500	1.071	17 268	- 3 562	- 607	14 170	- 1	14 169
Affectation du résultat du 31 décembre 2005 en réserves consolidées				- 607	+ 607			
Résultat net au 31 décembre 2006					+ 2 123	+ 2 123		+ 2 123
Variation de la réserve de conversion				- 11		- 11	+ 75	+ 64
Annulation actions propres				- 128		- 128		- 128
Stocks options			+ 97			+ 97		+ 97
Intérêts minoritaires								
Ecart de conversion sur goodwill				+ 24		+ 24		+ 24
Capitaux propres au 31 décembre 2006	5 353 500	1 071	17 365	- 4 284	+ 2 123	+ 16 275	+ 74	+ 16 349
Affectation du résultat du 31 décembre 2006 en réserves consolidées				+ 2 123	- 2 123			
Résultat net au 31 décembre 2007					+ 1 123	+ 1 123		+ 1 123
Variation de la réserve de conversion							- 63	- 63
Annulation actions propres				- 29		- 29		- 29
Stocks options			+ 113			+ 113		+ 113
Intérêts minoritaires								
Ecart de conversion sur goodwill				- 231		- 231		- 231
Provision de retraite				- 80		-80		- 80
Variation de périmètre				50		50		50
Capitaux propres au 31 décembre 2007	5 353 500	1 071	17 478	- 2 451	+ 1 123	+ 17 221	11	+ 17 232

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DU 31 DECEMBRE 2007

1. NOTES PRELIMINAIRES

Les états financiers annuels consolidés ont été approuvés par le Directoire du 20 mars 2008.

1.1. REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2007, adoptées par l'Union Européenne.

1.2. RECOURS A DES ESTIMATIONS ET DES HYPOTHESES.

Principes comptables significatifs

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières 2007 sont décrits dans la présente note. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2007 ;
- des normes IFRS adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire postérieurement à 2007 pour lesquelles CCA International a décidé d'une application anticipée ;
- de positions comptables retenues par CCA International en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »;
- des options retenues, et
- des exemptions utilisées lors de la première application des IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

a. Évolution en matière de principes comptables

De nouveaux textes ou amendements tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 1er janvier 2007 sont entrés en vigueur et ont été adoptés par CCA International sans incidence sur ses comptes :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des états financiers », qui ajoute des dispositions en vue de permettre d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Société;
- IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir », cette norme renforce l'information financière à fournir sur les actifs et passifs financiers de façon à permettre aux utilisateurs d'évaluer l'importance des instruments financiers au regard de sa situation et de sa performance financière, ainsi que la nature et l'ampleur des risques en découlant. Cette norme n'a pas d'impact sur la classification et l'évaluation des instruments financiers du Groupe.

Par ailleurs, les normes, amendements et interprétations entrés en vigueur en 2007 mais qui ne s'appliquent pas au Groupe sont les suivants:

- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 : information financière dans les économies hyper inflationnistes » ;
- IFRIC 8 "Champs d'application d'IFRS2, paiement fondé sur des actions", cette norme clarifie le champ d'application d'IFRS 2 dans le cadre de transactions pour lesquelles une entité ne peut identifier expressément tout ou partie des biens ou services reçus,
- IFRIC 9 « Réévaluation des dérivés incorporés »
- IFRIC 10 « Information Financière Intermédiaire et Pertes de Valeur (dépréciation) ». Le Groupe a adopté l'interprétation IFRIC 10 à compter du 1er janvier 2007. Cette interprétation précise qu'une entité ne doit pas reprendre une perte de valeur comptabilisée au titre d'une période intermédiaire précédente

et portant sur un goodwill ou sur un placement dans un instrument de capitaux propres ou dans un actif financier comptabilisé au coût. Dans la mesure où le Groupe n'avait pas constaté de telle reprise, l'interprétation n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

b. Options ouvertes par le référentiel comptable IFRS et retenues par CCA International

Certaines normes du référentiel comptable de l'IASB prévoient des options en matière d'évaluation et de comptabilisation des actifs et passifs. CCA International a ainsi choisi :

- la méthode d'évaluation au coût historique amorti des immobilisations corporelles et incorporelles et n'a pas choisi de réévaluer ses immobilisations corporelles et incorporelles à chaque date de clôture (norme IAS 16 « Immobilisations Corporelles » et norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles »).
- Par ailleurs, la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » prévoit un certain nombre d'exemptions possibles au principe d'application rétrospective des IFRS à la date de transition. Parmi ces exemptions, CCA International a choisi:
- de ne pas retenir la proposition de remise à zéro des écarts de conversion cumulés à la date de transition. Les profits et pertes réalisés lors de la cession éventuelle d'activités à l'étranger supporteront donc l'ensemble des impacts de conversion antérieur et postérieur à la date de transition,
- de ne pas retenir l'option de réévaluation des immobilisations corporelles à leur juste valeur à la date de transition,
- de ne pas retraiter, selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les regroupements d'entreprises réalisés avant la date de transition du 1er janvier 2004.

c. Position comptable retenue par CCA International en vertu des paragraphes 10 à 12 d'IAS 8 « méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs »

La position comptable présentée ci-dessous ne fait pas l'objet de dispositions particulières dans les normes comptables internationales telles qu'adoptées par la Commission Européenne ou leur interprétation.

Droit Individuel à la Formation (DIF)

CCA International a maintenu en IFRS le traitement retenu en normes françaises du droit individuel à la formation, conformément à l'Avis n° 2004-F du 13 octobre 2004 du comité d'urgence du CNC relatif à la "comptabilisation du droit individuel à la formation – DIF". Les dépenses engagées au titre du DIF constituent une charge de la période et ne donnent donc lieu à aucun provisionnement. Mention est faite dans l'annexe du volume d'heures à la clôture de l'exercice de la part ouverte des droits avec indication du volume d'heures n'ayant pas fait l'objet de demandes de la part des salariés. (Cf Note 28 « Autres engagements »).

d. Non Application de normes IAS/ IFRS par anticipation de la date d'application obligatoire

CCA International a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, amendements de norme et interprétations suivants (adoptés ou en cours d'adoption par l'Union Européenne mais d'application obligatoire postérieure au 31 décembre 2007) :

- Amendement d'IAS 1 « Présentation des états financiers » applicable à compter du 1er janvier 2009;
- IFRS 8 « Segments opérationnels », d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 ;
- Amendement à IAS 23 « Coûts d'emprunt », d'application obligatoire au 1er janvier 2009 ; ce texte n'a pas encore reçu l'agrément de l'Union Européenne ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » applicable à compter du 1er juillet 2008 et non encore approuvé par l'Union Européenne ;
- IFRIC 14 « IAS 19: Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction », applicable à compter du 1er janvier 2008.

- En outre, le Groupe n'est pas concerné par l'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services », d'application obligatoire au 1er janvier 2008 sous réserve de l'agrément de l'Union Européenne.

CCA International mène actuellement des analyses sur les conséquences pratiques de ces nouveaux textes et les effets de leur application dans les comptes.

2. DESCRIPTION DES REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés sur lesquelles CCA International exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle de manière à tirer avantage de ses activités.

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

2.2. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISE

L'euro est la méthode de fonctionnement et la monnaie de présentation des comptes, employée par CCA International et ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

Opérations en devises étrangères

Les opérations qui sont établies dans une monnaie autre que l'euro sont converties dans la monnaie de fonctionnement au cours de change en vigueur à la date d'opération. Les actifs et passifs monétaires figurant au bilan et libellés dans des monnaies autres que la monnaie de fonctionnement font l'objet d'une nouvelle conversion en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges.

Au 31 décembre 2007, les filiales situées dans les pays hors de la zone Euro sont CCA Mauricius (Ile Maurice) et Direct Dialog (Grande Bretagne).

Les cours de change de la Livre Sterling utilisés pour l'arrêté des comptes au 31/12/2006 et 31/12/2007 sont les suivants : pour 1€

- cours de clôture au 31/12/2006 : 0.6715 £ - au 31/12/2007 : 0.73335 £
- cours moyen au 31/12/2006 : 0.6819 £ - au 31/12/2007 : 0.68728 £

Les cours de change de la roupie mauricienne utilisés pour l'arrêté des comptes au 31/12/2006 et 31/12/2007 sont les suivants : pour 1€

- cours de clôture au 31/12/2006 : 43.7869 RS - au 31/12/2007 : 40.0916 RS
- cours moyen au 31/12/2006 : 40.06 RS - au 31/12/2007 : 42.6839 RS

États financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "réserve de conversion" des capitaux propres consolidés.

Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Lors de la cession d'une entité étrangère, ces différences de change sont reprises dans le compte de résultat comme élément du profit ou de la perte de cession.

2.3. CLASSIFICATION DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, ainsi que la trésorerie disponible et les valeurs mobilières de placement constituent des actifs courants. Les autres actifs ainsi que ceux détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice sont des actifs non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

2.4. METHODES D'EVALUATION

2.4.1. ÉCART D'ACQUISITION

L'écart calculé entre le coût d'achat des participations acquises et la quote-part de capitaux propres correspondante est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise à la date des prises de participation, au terme d'une période d'évaluation de cette juste valeur pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition, de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur nette.

L'écart résiduel est inscrit au poste "écarts d'acquisition" et affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptible de bénéficier du regroupement d'entreprises.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur (cf. § Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés). En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel.

2.4.2. SUPPRESSION DE L'AMORTISSEMENT DES ECARTS D'ACQUISITION

La norme IAS 36 supprime l'amortissement des écarts d'acquisition et instaure l'obligation d'effectuer des tests de dépréciation systématiques au moins une fois par an ou s'il existe des indicateurs de perte de valeur (cf. § Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés).

2.4.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les valeurs

comptables des actifs incorporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur de chacun des actifs considérés (cf. § Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés).

2.4.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Les valeurs comptables des actifs corporels sont revues à chaque clôture afin d'identifier les éventuelles pertes de valeur (cf. § Suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés).

2.4.5 AMORTISSEMENTS

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée. Les durées d'utilités estimées appliquées à la clôture sont les suivantes :

	(en mois)
Matériel Informatique	
PCs	36
Imprimantes	36
Serveur	48
Logiciels PC	36
Logiciels CRM	36
Téléphonie	
ACD et autocom	48
Postes téléphoniques	48
Casques	-
Câblage	60
Mobilier	60
Autres	
Agencements	72
Travaux divers	72
Décoration	60
Climatisation	60
Sécurité/Alarme/Incendie	60
Projecteurs	48
Stores	60

2.4.6. SUIVI ULTERIEUR DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISES

L'évaluation de la valeur d'entrée des actifs immobilisés est effectuée chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances, internes ou externes, indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- ⊗ Les flux de trésorerie issus des budgets d'exploitation arrêtés par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les quatre années suivantes,
- ⊗ Le taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe
- ⊗ La valeur terminale calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition), une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition. Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.4.7. CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessus et la dette correspondante figure au passif dans le poste "dettes financières à long terme" .

2.4.8. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent les prêts, les dépôts et cautionnements.

2.4.9. ACTIFS FINANCIERS DETENUS A DES FINS DE TRANSACTION

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Étant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet de provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché

2.4.10 EMPRUNTS

Lors de leur comptabilisation initiale, les emprunts sont mesurés à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif. Les frais d'émission d'emprunts n'entrent pas dans le coût initial mais sont pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de manière actuarielle sur la durée de vie du passif. A chaque clôture, ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.4.11 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

- Engagement de retraite

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies soit les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de fin de carrière), ils ne font pas l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes sociaux des sociétés du CCA International.

La provision comptabilisée en consolidation correspond au montant des engagements des sociétés françaises, compte tenu de leur Convention Collective, vis-à-vis des membres de leur personnel ainsi que, le cas échéant, de leurs mandataires sociaux. La méthode rétrospective des unités de crédit projetées a été appliquée. Elle retient comme base de salaire le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Cette méthode est désignée par la norme comptable IAS n°19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme américaine).

Le montant de la provision est calculé sur la base des salaires actuels en chiffrant les indemnités qui seront versées aux salariés lors de leur départ à la retraite, pondéré des coefficients suivants propres à chaque société du Groupe :

- évolution des salaires attendue,
- le taux de rotation, dont l'estimation repose sur la moyenne pondérée des taux de rotation observés sur 5 ans au maximum,
- le taux d'actualisation qui s'établit à 5% au 31/12/2007,
- l'âge de départ à la retraite (actuellement fixée à 65 ans).

La méthode du corridor n'est pas appliquée, tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat. Au titre de la première application, la société a comptabilisé l'impact de la provision en capitaux propres.

- Droit individuel de formation

La loi de 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée déterminée de droit privé un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans et plafonné à 120 heures. Le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande n'est pas comptabilisé en engagement, l'obligation n'étant alors pas née pour le Groupe.

2.4.12 MESURES DE RESTRUCTURATION

Le coût estimé des mesures de restructuration est pris en charge dès que celles-ci ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

2.4.13 AVANTAGES ACCORDES AU PERSONNEL ET REGLE PAR REMISE D'INSTRUMENT DE CAPITAUX PROPRES

Il existe des plans de stock options non transférables qui permettent à certains salariés d'acquérir des actions du Groupe. Dans le cas d'options de souscription d'actions, lorsque les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés du montant des fonds reçus.

Le coût des plans de stock options est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés appréciée à la date d'octroi. La juste valeur est déterminée à partir d'un modèle Black & Scholes.

Le coût des opérations réglées en actions est comptabilisé en charge avec, en contrepartie, une augmentation correspondante des capitaux propres, sur une durée qui se termine à la date à laquelle le bénéficiaire salarié devient créancier de la gratification. Aucune charge n'est reconnue au titre des avantages dont les titulaires ne remplissent pas les conditions exigées pour acquérir un droit de créance définitif.

Le Groupe a utilisé les dispositions transitoires de la norme IFRS 2 relative aux paiements fondés sur des actions, en limitant son application aux seules rémunérations accordées postérieurement au 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas définitivement acquis au 1^{er} janvier 2005.

2.4.14 CREANCES CLIENTS

Les créances sont valorisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constituée en fonction du risque de non-recouvrement.

Victoria Line procède à l'affacturage de ses créances. L'organisme d'affacturage prend en charge le recouvrement des créances.

Le groupe (Victoria Line) possède un droit de tirage à hauteur des créances cédées et, à ce titre, les créances clients cédées sont maintenues dans le poste clients, et les créances ayant fait l'objet d'un tirage figurent dans le poste dettes financières à moins d'un an.

2.4.15 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés sont valorisés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'impôt votés à la clôture. Ils sont calculés pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et passifs du Groupe.

Les actifs d'impôt différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant des pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés, dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs existeront sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées.

2.4.16 ACTIONS PROPRES

Les actions d'autocontrôle acquises par CCA International et destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de plans d'achat d'actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

2.4.17 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions.

2.4.18 PAIEMENT EN ACTIONS

Les plans d'options de souscription émis après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'un retraitement conformément à la norme IFRS 2.

Sont donc concernés :

- le plan d'options du 12 juin 2003
- le plan d'options du 1^{er} septembre 2004
- le plan d'options du 21 mars 2006
- le plan d'options du 28 juin 2007

La charge de personnel correspondante est étalée sur la durée d'acquisition de l'avantage consenti, soit linéairement sur 3 ans à compter de la date d'attribution

L'incidence de ce retraitement est nulle sur les capitaux propres au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2007 dans la mesure où cette charge est comptabilisée en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées. La charge sur 2007 s'élève à 113 K€.

2.4.19 RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires relatif aux contrats en cours de réalisation est reconnu au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur la base du prix de vente. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance, lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

2.4.20 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Les subventions reçues par Qualiphone représentent des primes à la création d'emploi. Elles sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues et prises en compte dans le résultat de l'exercice au prorata des conditions de leur réalisation.

3. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changement de dénomination sociale

La maison mère Client Center Alliance, et donc le groupe a changé de dénomination sociale, lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2007. Client Center Alliance devient CCA International.

Transfert du siège social

Le siège social de CCA International est transféré du 40 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris au 26, rue Cambacères - 75008 Paris.

Variation de périmètre :

Cession de la filiale du Groupe en Guadeloupe

Implanté en Guadeloupe depuis 2001, le Groupe a cédé le 1^{er} juillet 2007 l'intégralité de sa participation dans CCA West, cette filiale n'offrant pas de potentiel de développement dans le cadre de la stratégie poursuivie par CCA International. Le Groupe a comptabilisé dans le cadre de cette cession des charges sur opérations non courantes à hauteur de 350 K€. Cette cession, qui n'a pas d'impact majeur sur le volume de chiffre d'affaires 2007 du Groupe, contribue par contre à la poursuite de l'amélioration de ses résultats sur l'ensemble de l'exercice.

Rachat des 26 % des titres d'Interview AG

CCA International a acquis les titres détenus par les minoritaires (26 %) des titres d'Interview AG .

Nouvel actionnaire de référence

La Direction du Groupe rappelle l'arrivée dans le capital de CCA International, du Fonds Partenaire Gestion et LFPI, sponsorisés par le Groupe Lazard, qui ont investi à travers la holding FINAPERTEL.

Ce changement majeur va permettre au Groupe de poursuivre sa stratégie de renforcement de sa présence sur les marchés clés européens, tant à travers la croissance organique que par la croissance externe et le développement de son offre off-shore.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le 01 juillet 2007, le Groupe CCA International a cédé l'intégralité de sa participation dans CCA West. Il a acquis les titres détenus par les minoritaires (26 %) des titres d'Interview AG . Sa participation actuelle dans Interview AG est désormais de 100%.

Le périmètre de consolidation est présenté dans le tableau suivant :

Entreprises	Siren	Siège social	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts
CCA INTERNATIONAL	394 254 809	Paris		
QUALI-PHONE	384 627 659	Paris	100 %	100 %
CCA BENELUX		Belgique	100 %	100 %
CCA DEUTSCHLAND		Allemagne	100 %	100 %
CCA ESPANA		Espagne	99.60 %	99.60 %
FONOSERVICE		Espagne	100 %	99.60 %
INTERVIEW AG		Allemagne	100 %	100 %
DIRECT DIALOG		Angleterre	100 %	100 %
VICTORIA LINE		Paris	100 %	100 %
CCA MAURITIUS		Ile Maurice	74.99 %	74.99 %

Les sociétés sur lesquelles CCA International exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés du groupe CCA International clôturent au 31 décembre.

Compte tenu de la cession de CCA West au 1^{er} juillet 2007, le résultat consolidé du groupe CCA International au 31 décembre 2007 intègre le résultat au 30 juin 2007 de CCA West.

5. INFORMATIONS SECTORIELLES AU 31 DECEMBRE 2007

Le groupe CCA International opère sur un seul segment de marché : l'externalisation de centres d'appels.

La structure d'organisation interne et de gestion de la société et son système d'information financier interne sont établis selon ce seul segment d'activité, considéré comme le segment primaire d'activité.

Les tableaux ci-dessous sont présentés par zone géographique.

Le 01 juillet 2007, le Groupe CCA International a cédé l'intégralité de sa participation dans CCA West. Le bilan de cette société n'a pas été consolidé au 31 décembre 2007.

Pour permettre d'avoir une information comparable, le compte de résultat sur les exercices 2007 et 2006 est rétrévisé de l'impact de cette sortie. De même, le bilan 2007 est rétrévisé de cette sortie, afin d'avoir un périmètre comparable.

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de prestations de services, dont la répartition géographique est la suivante (en milliers d'euros) :

Pays	2007	2007 hors CCA West	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	51 383	50 474	54 203	51 873
Allemagne	1 226	1 226	2 906	2 906
Grande- Bretagne	9 754	9 754	6 842	6 842
Espagne	6 098	6 098	5 524	5 524
TOTAL	68 461	67 552	69 475	67 145

5.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Pays	2007	2007 hors CCA West	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	1 042	1 046	467	405
Allemagne	10	10	10	10
Grande- Bretagne	0	0	0	0
Espagne	- 88	- 88	4	4
TOTAL	964	968	481	419

5.3 RESULTAT COURANT OPERATIONNEL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Pays	2007	2007 hors CCA West	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	2 869	3 421	3 109	3 697
Allemagne	- 324	- 324	- 430	- 430
Grande- Bretagne	1 390	1 390	443	443
Espagne	206	206	24	24
TOTAL	4 141	4 693	3 146	3 734

5.4 RESULTAT OPERATIONNEL PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

Pays	2007	2007 hors CCA West	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	2 519	3 421	3 109	3 697
Allemagne	- 1 461	- 1 461	- 430	- 430
Grande- Bretagne	1 390	1 390	443	443
Espagne	206	206	24	24
TOTAL	2 654	3 556	3 146	3 734

5.5 RESULTAT FINANCIER

Aucun retraitement lié à la cession de CCA West n'a été opéré du fait du poids non significatif de la filiale cédée dans le résultat financier du groupe CCA International.

Pays	2007	2006
France/Belgique/Maurice	- 283	- 353
Allemagne	- 4	- 5
Grande- Bretagne	- 18	27
Espagne	- 16	- 2
TOTAL	- 321	- 333

5.6 CHARGE D'IMPOT

Pays	2007	2007 hors CCA West	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	- 1 059	- 1 354	- 771	- 967
Allemagne	+ 114	114	+ 105	+ 105
Grande- Bretagne	- 269	- 269	- 85	- 85
Espagne	+ 4	+ 4	+ 61	+ 61
TOTAL	- 1 210	- 1 505	- 690	- 886

5.7 RESULTAT NET

Pays	2007	2007 hors CCA West	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	+ 1 178	+ 1 785	+ 1 985	+ 2 381
Allemagne	- 1 352	- 1 352	- 330	- 330
Grande- Bretagne	+ 1 104	+ 1 104	+ 385	+ 385
Espagne	+ 193	+ 193	+ 83	+ 83
TOTAL	1 123	1 730	2 123	2 519

5.8 EFFECTIFS

Pays	2007	2006	2006 sans CCA West
France/Belgique/Maurice	1 447	1 475	1 391
Allemagne	18	59	59
Grande Bretagne	334	209	209
Espagne	288	271	271
TOTAL	2 087	2 014	1 930

5.9 ACTIF NON COURANT

Pays	2007	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	6 760	7 593	7 565
Allemagne	310	1 030	1 030
Grande- Bretagne	2 880	4 079	4 079
Espagne	1 424	1 059	1 059
TOTAL	11 374	13 761	13 733

5.10 ACTIF COURANT

Pays	2007	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	23 978	23 547	22 770
Allemagne	147	668	668
Grande- Bretagne	2 847	2 581	2 581
Espagne	1 192	1 364	1 364
TOTAL	28 164	28 160	27 383

5.11 PASSIF NON COURANT

Pays	2007	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	2 098	2 258	2 182
Allemagne	15	420	420
Grande- Bretagne	36	829	829
Espagne	375	135	135
TOTAL	2 524	3 642	3 566

5.12 PASSIF COURANT

Pays	2007	2006	2006 hors CCA West
France/Belgique/Maurice	17 083	18 801	18 131
Allemagne	249	337	337
Grande- Bretagne	1 739	2 293	2 293
Espagne	711	499	499
TOTAL	19 782	21 930	21 260

6. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE

6.1 ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ont évolué comme suit au cours de l'exercice 2007 :

En milliers d'euros (Valeur brutes)	31/12/06	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion (1)	31/12/07
Écart d'acquisition Qualiphone	433				433
Écart d'acquisition Direct Dialog	2 899			- 244	2 655
Écart d'acquisition Fonoservice	644				644
Écart d'acquisition Interview AG	842	294	- 1 136		0
Écart d'acquisition Victoria Line - VLines Ltd	4 025			+ 12	4 037
Total écarts d'acquisition	8 843	294	- 1 136	- 232	7 769

(1) Conformément à IAS 21 " effets des variations des cours des monnaies étrangères", les écarts d'acquisition sur des filiales en devise sont exprimés dans la devise de la filiale acquise. A chaque clôture l'écart d'acquisition est réajusté pour tenir compte de l'effet des variations de la devise sur la période. Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en réserves de conversion.

Le détail des pertes de valeurs constatées sur les écarts d'acquisitions est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/06	Dotations	30/12/07
Écarts d'acquisition Qualiphone			
Écart d'acquisition Direct Dialog			
Écart d'acquisition Fonoservice	150		150
Écart d'acquisition Interview AG		1 136	1 136
Écart d'acquisition Victoria Line – VLines Ltd			
Total des dépréciations des écarts d'acquisition	150	1 136	1 286

Les pertes de valeur ont été déterminées conformément aux règles et méthodes définies dans le cadre de la norme IAS 36 et reprises dans le paragraphe sur le suivi ultérieur de la valeur des actifs immobilisés.

Suite aux tests de dépréciation, l'écart d'acquisition d'Interview AG a été déprécié à 100%.

6.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET ACTIFS FINANCIERS

Le détail des immobilisations brutes est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/06	Acquisitions	Cessions	Impact devises	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/07
Immobilisations incorporelles	1 038	+ 14				- 8	1 044
Immobilisations corporelles	20 948	+ 1 327	- 1 266	- 75	- 30	- 838	20 066
Actifs financiers non courant	1 137	+ 157	- 751	- 63	+ 30	- 47	463
Total Immobilisations	23 123	+ 1 498	- 2 017	- 138	0	- 893	21 573

Les immobilisations corporelles sont constituées d'installations techniques (474 K€), d'installations générales (1 245 K€), de mobiliers de bureau (307 K€), de matériel de bureau et informatique (5 658 K€), de matériel de transport (22 K€), et d'équipements pris en location financement (12 360 K€).

Le détail des amortissements est le suivant :

En milliers d'euros	31/12/06	Augmentation	Diminution	Impact devises	Reclassement	Variation de périmètre	31/12/07
Immobilisations incorporelles	976	+ 47			- 54	- 9	960
Immobilisations corporelles	19 172	+ 1 107	- 1 213	- 75	+ 54	- 822	18 223
Total immobilisations	20 148	+ 1 154	- 1 213	- 75	0	- 831	19 183

Les immobilisations financées au travers de contrats de location financement figurent au bilan au 31 décembre 2007 pour les montants suivants :

En milliers d'euros	Montants bruts	Amortissements	Montants nets
Qualiphone	9 606	9 364	242
Direct Dialog	1 550	1 550	0
Interview AG	94	70	24
CCA Mauritius	36	11	25
Victoria Line	1 074	845	229
TOTAL	12 360	11 840	520

Les actifs financiers non courants sont essentiellement constitués des dépôts et cautionnement versés au titre des locaux loués :

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06	31/12/06 hors CCA West
Dépôts de garantie sur loyer	447	1 113	1 065
Autres	16	24	24
TOTAL	463	1 137	1 089

6.3 CREANCES CLIENTS

Le détail du poste Créances clients est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/07			31/12/06	31/12/06 hors CCA West
	Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Total	Total
Créances clients France	19 395	18 931	464	18 527	17 999
Créances clients Étranger	3 631	3 504	127	4 017	4 017
Total brut	23 026	22 435	591	22 544	22 016
Provision pour dépréciation France	323	0	323	323	323
Provision pour dépréciation Etranger	135	8	127	451	451
Total net	22 568	22 427	141	21 770	21 242

6.4 AUTRES CREANCES

En milliers d'euros	31/12/07			31/12/06	31/12/06 hors CCA West
	Total	A un an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	Total	Total
Créances envers les organismes sociaux	472	472		430	342
Etat impôt sur les bénéficiaires et carry back	819	819		323	323
TVA à récupérer	449	449		660	549
Autres créances	779	779		1 029	1 029
Avances et acomptes	0	0		15	15
Charges constatées d'avance	502	502		488	483
Total autres créances	3 021	3 021		2 945	2 741

6.5 IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Les impôts différés actifs s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/06	Impact sur le résultat	31/12/07
Participation des salariés	+ 402	- 402	0
Autres différences temporaires	+ 981	+ 45	+ 1 026
Reports déficitaires activés	+ 4 524	- 1 818	+ 2 706
Différences fiscales sur décalages temporaires	+ 5 907	- 2 175	+ 3 732
Crédit bail	+ 31	- 10	+ 21
Total base	+ 5 938	- 2 185	+ 3 753
Taux d'impôt différé	32.72%		32.37%
Impôt différé	+ 1 943		+ 1 215

Les reports déficitaires et amortissements réputés différés activés proviennent des sociétés suivantes :

En milliers d'euros	31/12/07 (En base)	31/12/06 (En base)
CCA International	84	0
Direct Dialog (2)	0	841
CCA Deutschland	187	125
Interview AG	592	242
CCA Benelux	188	216
Fonoservice	217	116
CCA Espana	21	64
Victoria Line (1)	1 417	2 920
Total	2 706	4 524

Les reports déficitaires ont été activés du fait de la probabilité de leur imputation sur les exercices suivants.

- (1) L' écart d'acquisition de Victoria Line intègre le montant de l'actif d'impôt différé sur les reports déficitaires et amortissement réputés différés (472 K€).
- (2) La société Direct Dialog dispose de pertes reportables en avant d'un montant de 2 406 K€. Les impôts différés actifs sur cette perte (802 K€) n'ont pas fait l'objet d'une activation, compte tenu du redressement récent de la société Direct Dialog.

6.6 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Dans ce poste figurent notamment 1 064 milliers d'euros de trésorerie placée sous forme de fonds commun de placement.

6.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation et correspondent à des frais généraux. Elles sont reclassées en autres créances.

6.8 CAPITAUX PROPRES

Le capital social de la société CCA International est composé de 5.353.500 actions d'une valeur nominale de 0,2 euros par action. Les actions sont cotées sur l'Eurolist By EURONEXT TM.

Les options de souscription d'actions qui ont attribué aux mandataires sociaux sont récapitulées ci-après.

	Plan	Plan	Plan	Plan
Date d'assemblée ayant autorisé le plan	18 décembre 2001	17 juin 2004	05 avril 2006	27 juin 2007
Date du directoire ayant attribué les options	12 juin 2003	1 ^{er} septembre 2004	21 mars 2006	28 juin 2007
Nombre total d'options de souscription	50.000	35.000	65 000	59 000
Point de départ d'exercice des options consenties	13 juin 2006	1 ^{er} septembre 2007	05 avril 2009	29 juin 2010
Date d'expiration des options	13 juin 2008	1 ^{er} septembre 2009	05 avril 2011	28 juin 2012
Prix de souscription des options	3.60 €	4.00 €	4.77 €	4.81 €
Monsieur Jean Pierre Cismaresco	40 000	35 000	35 000	20 000
Madame Carol Rogerson	10 000	0	20 000	10 000

L'impact sur le résultat de la période de l'application d'IFRS 2 sur les stocks options est de 113 K€

6.9 MOUVEMENTS DES PROVISIONS

Les mouvements de provisions s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	Dotation 2007	Reprise 2007 (utilisée)	Reprise 2007 (non utilisée)	Impact devises	Variation de périmètre	31/12/07
Créances clients	774	+ 26	- 320		- 8	- 14	458
Créances diverses	0	0	0		0	0	0
Provisions pour risques	3 101	+ 360	- 1 911	- 275	- 22	- 76	1 177
Provisions pour charges	3	0	0		0	120	123
TOTAL	3 878	+ 386	- 2 231	- 275	- 30	30	1 758

Détail des provisions pour risques et charges

Les provisions concernent essentiellement des litiges prud'homaux (286 K€), des engagements de retraite (123 K€), une provision pour restructuration sur la filiale française (160 K€) et une provision sur Victoria Line pour retard de paiement de TVA et dettes sociales (587 K€) .

Les dotations aux provisions pour risques 2007 concernent essentiellement des litiges prud'homaux (66 K€), une provision pour restructuration sur la filiale française (124 K€) et une provision pour risques sociaux et fiscaux (99 K€).

Les reprises sur provisions pour risques 2007 concernent essentiellement des litiges prud'homaux (218 K€), une reprise de provision pour restructuration sur la filiale anglaise Direct Dialog au titre du déménagement des locaux du Hoover Building (810 K€), une reprise de provision pour restructuration sur la filiale française (165 K€), une reprise au titre des loyers restant à courir concernant les filiales

françaises (181 K€) une reprise pour dépréciation des immobilisations sur la filiale espagnole (135 K€), une reprise pour pénalités sur organismes sociaux et fiscaux (257 K€) et une reprise sur Interview AG de 398 K€ suite au départ de M. Primbs.

6.10 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les dettes financières s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/07			
		Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	833	777	305	472	
Emprunts et dettes sur location financement	533	520	336	184	
Découverts bancaires (1)	4 526	3 006	3 006		
Comptes courants	6	123		123	
Total	5 898	4 426	3 647	779	

(1) Dont En cours Factor (2 475 K€)

L'ensemble de la dette est en euros.

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont constitués de trois emprunts.

- un emprunt de 400 milliers d'euros contracté sur la base de clauses de défauts conventionnels dont le solde pourra être exigé si CCA International ne respectait pas les engagements en terme d'embauche sur le site qu'il finance : au 31 décembre 2007, le solde de cet emprunt s'élève à 100 milliers d'euros. Les clauses de défauts conventionnels étant respectées, la société n'encourt pas de risque de remboursement anticipé,
- un emprunt de 202 milliers d'euros, restant dû par CCA Mauritius au 31 décembre 2007,
- un emprunt de 500 milliers d'euros contracté par Fonoservice en 2007. Le solde restant à courir au 31 décembre 2007 est de 475 K€.

6.11 AUTRES DETTES

Le détail du poste autres dettes est le suivant :

(en milliers d'euros)	31/12/06	31/12/06 hors CCA West	31/12/07			
			Total	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Personnel et comptes rattachés	3 565	3 401	2 711	2 711		
<i>Dont Personnel et comptes rattachés Victoria Line et CCA Mauritius</i>	<i>413</i>	<i>413</i>	<i>442</i>	<i>442</i>		
Organismes sociaux	3 887	3 646	3 549	3 549		
<i>Dont Organismes sociaux Victoria Line et CCA Mauritius</i>	<i>1 189</i>	<i>1 189</i>	<i>871</i>	<i>871</i>		
Etat (1)	4 857	4 739	5 377	5 377		
<i>Dont Etat Victoria Line et CCA Mauritius (2)</i>	<i>1 501</i>	<i>1 501</i>	<i>1 090</i>	<i>1 090</i>		
Dettes sur immobilisations	2	2				
<i>Dont Dettes sur immobilisations Victoria Line et CCA Mauritius</i>	<i>2</i>	<i>2</i>				
Dettes diverses	431	369	728	728		
<i>Dont dettes diverses Victoria Line et CCA Mauritius</i>	<i>96</i>	<i>96</i>	<i>55</i>	<i>55</i>		
Produits constatés d'avance	16	16	45	45		
<i>Dont Produits constatés d'avance Victoria Line et CCA Mauritius</i>	<i>16</i>	<i>16</i>	<i>24</i>	<i>24</i>		
Total	12 758	12 173	12 410	12 410		
<i>Dont Total Victoria Line et CCA Mauritius</i>	<i>3 217</i>	<i>3 217</i>	<i>2 482</i>	<i>2 482</i>		

(1) Dont TVA (4 493 K€)

(2) Dont TVA (892 K€)

6.12 PASSIFS D'IMPOT DIFFERE

Les impôts différés passifs s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/06	Impact sur le résultat	31/12/07
Autres différences temporaires	0	+ 1 335	+ 1 335
Total base	0	+ 1 335	+ 1 335
Taux d'impôt différé			33.33%
Impôt différé	0		445

7 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés a été calculé au taux de 33,33 % (taux appliqué en France) pour la France, 30% pour l'Angleterre, 30% pour l'Espagne et 25% pour l'Allemagne.

7.1 VENTILATION DE LA CHARGE DE L'IMPOT ENTRE IMPOT COURANT ET IMPOT DIFFERE

Aucun retraitement lié à la cession de CCA West n'a été opéré du fait du poids non significatif de la charge d'impôt de la filiale cédée.

(en milliers d'euros)	31/12/2007	31/12/2006
Impôt courant	- 795	- 802
Impôts différés	- 415	+ 112
Total	- 1 210	- 690

7.2 RAPPROCHEMENT ENTRE CHARGE D'IMPOT THEORIQUE ET CHARGE D'IMPOT TOTALE COMPTABILISEE

(en milliers d'euros)	31/12/07	Taux	Impôt
Résultat avant impôts et amort. des écarts acquisitions	3 583	33.33 %	+ 1 194
Charges non déductibles	- 57	33.33 %	- 19
Total	+ 3 526	33.33 %	+ 1 175
Différences liés au taux de l'IS 30% Angleterre (33.33-30)%			- 72
Différences liés au taux de l'IS 30% Allemagne (33.33-25)%			+ 7
Différences liés au taux de l'IS 30% Espagne (33.33-30)%			+ 13
Déficits non activés sur Maurice			+ 64
Autres différences			+ 23
Total			+ 1 210
Taux d'impôt effectif			34.31 %

8 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Cautions de contre garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly)	0	0
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals cautions et garanties données	1 865	1 610
Autres engagements donnés	500	500
Total	2 365	2 110

- Dans le cadre de contrats de location de longue durée souscrits par la société Qualiphone, la société CCA International s'est portée caution à hauteur 243 K€.
- CCA International s'est portée caution pour sa filiale anglaise Direct Dialog à hauteur de 750 000 GBP, en garantie d'une ligne de découvert autorisé sur le compte ouvert par Direct Dialog auprès de la banque ABN AMRO.

- CCA International a consenti à Fortis Bank SA Succursale Espagne, une garantie à première demande des engagements pris par Fonoservice, en garantie d'un prêt en principal d'un montant de 500 000 €, auquel s'ajoute les intérêts, commissions, et tous autres frais et dépenses en relation avec le dit prêt.
- CCA International a consenti à Fortis Bank Niederlassung München, une garantie à première demande des engagements pris par Interviu AG, en garantie d'une autorisation de découvert d'un montant de 100 000 €, auquel s'ajoute les intérêts, et tous autres frais et accessoires.
- Le Groupe a mis en place des lignes de financement court terme d'un montant total de 2.5 milliers d'euros.
- Un contrat de liquidité a été ouvert auprès de la société Euroland. Ce contrat définit les conditions dans lequel l'émetteur donne mandat à l'intermédiaire pour intervenir pour son compte sur le Marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de Titres.

8.2. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Indemnité de rupture

Le conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 a autorisé le principe du versement au Président du directoire d'une indemnité de rupture d'un montant maximum de 500 K€.

8.3. INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

8.3.1 Risque de change

Les variations futures de la livre sterling pourraient avoir un impact favorable ou défavorable sur la contribution de Direct Dialog à l'activité et aux résultats de CCA International.

8.3.2 Risque de taux

Le risque de taux est peu significatif, la totalité des emprunts étant souscrits à taux fixe n'excédant pas 6% l'an.

8.4. EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe CCA International se décompose comme suit :

	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2006 hors CCA West
Cadres	76	72	69
Employés	2 011	1 941	1 860
TOTAL	2 087	2 013	1 929

Les frais de personnel comprennent, outre les salaires et charges sociales de l'exercice, la participation des salariés aux fruits de l'expansion.

Au 31 décembre 2007, aucune participation des salariés aux fruits de l'expansion n'est due sur l'exercice. Au cours de l'exercice du 31 décembre 2006, le montant de cette charge était de 402 milliers d'euros.

8.5 REMUNERATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2007 et de l'exercice 2006 aux membres des organes d'administration et de direction de la part de CCA International et des sociétés contrôlées se présentent comme suit :

Rémunération	31/12/2007	31/12/2006
Membres des organes d'administration et de direction	473 158	487 003

9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Création d'une filiale au Maroc

Pour compléter son offre near-shore, CCA International vient de créer une filiale au Maroc avec un démarrage d'activité à Tanger.

COMPTES DE RESULTAT SOCIAUX

Comptes de résultat sociaux aux 31 décembre 2007, 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)	31-déc-07	31-déc-06
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	7 002	4 100
Chiffre d'affaires	7 002	4 100
Autres achats et charges externes	4 188	3 461
Valeur ajoutée	2 814	639
Subventions d'exploitation		
Impôts et taxes	55	71
Charges de personnel	710	726
Excédent brut d'exploitation	2 049	-158
Dotations/Reprises aux amortissements et aux provisions	14	30
Autres produits et charges	167	180
Résultat d'exploitation	2 230	52
Produits financiers	2 259	575
Charges financières	-2 035	-553
Résultat financier	224	22
Résultat courant des entreprises intégrées	2 454	74
Produits exceptionnels	10	1 499
Charges exceptionnelles	-903	-1 649
Résultat exceptionnel	-893	-150
Impôts sur les résultats		231
Résultat net de l'exercice	1 561	155

BILANS SOCIAUX

Bilans sociaux aux 31 décembre 2007, 31 décembre 2006

(en milliers d'euros)

ACTIF	31-déc-07		31-déc-06	
	Montant brut	Amort. et provisions	Montant net	Net
Immobilisations incorporelles	2	2		
Immobilisations corporelles	128	73	55	16
Immobilisations financières	14 696	4 919	9 777	9 995
Total actif immobilisé	14 826	4 994	9 832	10 011
Créances clients et comptes rattachés	2 102		2 102	1 887
Autres créances	8 205	1 583	6 622	7 961
Valeurs mobilières de placement	52		52	52
Disponibilités	249		249	114
Charges constatées d'avance	77		77	48
Total actif circulant	10 685	1 583	9 102	10 062
Ecart de conversion actif	351		351	241
TOTAL DE L'ACTIF	25 862	6 577	19 285	20 314

(en milliers d'euros)

PASSIF	31-déc-07	31-déc-06
Capital	1 071	1 071
Primes	17 169	17 169
Réserves légale	28	28
Autres réserves	249	249
Report à nouveau	-9 423	-9 578
Résultat de l'exercice	1 561	155
Capitaux propres	10 655	9 094
Provisions pour risques et charges	591	473
Emprunts et dettes financières	6 685	9 300
Fournisseurs et comptes rattachés	1 017	1 106
Dettes fiscales et sociales	312	303
Autres dettes	25	38
Total des dettes	8 039	10 747
Produits constatés d'avance		
TOTAL DU PASSIF	19 285	20 314

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2007 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2006 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 19 285 118,48 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 561 861,95 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2008 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations décomposables

Conformément aux nouvelles règles comptables sur l'approche par composant des immobilisations définies par le règlement 2002-10 du Comité de la réglementation comptable, il a été procédé à la recherche des immobilisations pouvant faire l'objet d'une décomposition par composant.

Aucun élément de l'actif immobilisé ne correspond aux caractéristiques définies pour l'application de cette règle.

Immobilisations non décomposables

Les durées d'utilisation des biens non décomposables correspondent aux durées d'usage admise par l'administration fiscale.

Les amortissements sont calculés ainsi :

Logiciel brevet licences	1 ans
Installation, agencements	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	5 ans
Materiel informatique	3 ans
Mobilier	5 ans
Mobiliers serv gx	5 ans
Materiel bureautique	3 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en charges d'exploitation.

Les valeurs résiduelles des biens ne pouvant être déterminées de manière fiable, ou n'étant pas significatives, elles n'ont pas été retenues en diminution de la base d'amortissement conformément à l'article 322-1.6 du Plan comptable général.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque l'évaluation de la société est inférieure à la valeur brute, les titres sont éventuellement provisionnés par comparaison de leur valeur d'utilité pour le groupe et de leur valeur d'actif net comptable. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser si elle avait à acquérir ces titres de participation.

Les créances et les produits

Seuls les créances certaines et les produits acquis ont été rattachés à l'exercice comptable.

Les créances ont été évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes et les charges

Les dettes certaines qui existent à la clôture de l'exercice, figurent en comptes de tiers ou en charges à payer au passif du bilan.

A la clôture de l'exercice, les dettes que des événements en cours ou survenus rendent probables et dont l'objet est nettement précisé sont inscrites au passif du bilan en provisions pour risques et charges.

Prise en compte des pertes latentes de change

Lorsque les opérations en devises sont assorties par l'entreprise d'opérations parallèles destinés à couvrir les conséquences des fluctuations des changes, les pertes ne sont provisionnées qu'à concurrence du risque non couvert.

Au 31 décembre 2007, une provision pour perte de change a été comptabilisée sous la rubrique Provisions pour risques et charges à hauteur de 351 407 euros. Elle correspond aux écarts de conversion actif.

Consolidation

CCA International, en qualité de société mère, établit un bilan consolidé dans lequel les sociétés suivantes sont intégrées selon la méthode de l'intégration globale :

- QUALIPHONE
- DIRECT DIALOG
- CCA BENELUX
- CCA ESPANA
- FONOSERVICE
- CCA DEUTSCHLAND
- INTERVIEW AG
- CCA MAURITIUS
- VICTORIA LINE

Le 01 juillet 2007, le Groupe CCA International a cédé l'intégralité de sa participation dans CCA West. Le bilan de cette société n'a pas été consolidé au 31 décembre 2007.

Intégration fiscale

CCA INTERNATIONAL a opté pour le régime de l'intégration fiscale (articles 223A à 223 U du Code général des Impôts) à compter du 1^{er} janvier 2002.

Au 31 décembre 2007, CCA INTERNATIONAL forme un groupe fiscalement intégré avec les sociétés suivantes :

- QUALIPHONE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS

Les conventions fiscales signées entre CCA International et sa filiale mettent à la charge de ces dernières l'impôt dont elles seraient redevables, en dehors de l'intégration.

L'éventuelle économie d'impôt réalisée par le groupe du fait de l'intégration fiscale est acquise au bénéfice de la société mère (CCA INTERNATIONAL).

Suite à la cession de CCA West, celle-ci est sortie du périmètre d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2007.

Engagement de retraite

Les indemnités de départ en retraite, contrairement à la méthode préférentielle, n'ont pas été provisionnées compte tenu de leur caractère non significatif (âge moyen et faible ancienneté).

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital		Primes Emission Fusion	Apport titres Direct Dialog	Réserve légale	Réserve PVL	Autres réserves	Résultat de l'exercice	RAN	Capitaux Propres	
	Nombre d'actions	Montant									
Capitaux propres au 31 décembre 2002	5 353 500	1 070	14 502	2 649	28	4	245	- 6 055	0	12 443	
Affectation du Résultat du 31 décembre 2002								+ 6 055	- 6 055	0	
Résultat 31 décembre 2003								- 1 284		- 1 284	
Capitaux propres au 31 Décembre 2003	5 353 500	1 070	14 502	2 649	28	4	245	- 1 284	- 6 055	11 159	
Affectation du Résultat du 31 décembre 2003								+ 1 284	- 1 284	0	
Transmission de patrimoine Résultat 31 décembre 2004			17					- 673		17 - 673	
Capitaux propres au 31 Décembre 2004	5 353 500	1 070	14 519	2 649	28	4	245	- 673	- 7 339	10 503	
Affectation du Résultat du 31 décembre 2004								+ 673	-673	0	
Charges à répartir Résultat 31 décembre 2005								- 1 539	- 26	- 26 - 1 539	
Capitaux propres au 31 Décembre 2005	5 353 500	1 070	14 519	2 649	28	4	245	- 1 539	- 8 038	8 938	
Affectation du Résultat du 31 décembre 2005							- 4	+ 4	+ 1 539	- 1 539	0
Résultat 31 décembre 2006								+ 155		+ 155	
Capitaux propres au 31 Décembre 2006	5 353 500	1 070	14 519	2 649	28	0	249	+ 155	- 9 577	9 093	
Affectation du Résultat du 31 décembre 2006								- 155	155	0	
Résultat 31 décembre 2007								+ 1 562		+ 1 562	
Capitaux propres au 31 Décembre 2007	5 353 500	1 070	14 519	2 649	28	0	249	+ 1 562	- 9 422	+10 655	

AUTRES INFORMATIONS

Abandon de compte courant CCA West

Suite à la cession de la société CCA West, le 1^{er} juillet 2007, la société CCA INTERNATIONAL a consenti un abandon d'une créance détenue par elle sur la société CCA West à hauteur de 854 200 €.

Pour rappel, les événements antérieurs au 1^{er} janvier 2007 étaient les suivants :

Abandon de compte courant CCA West

La société CCA INTERNATIONAL a consenti un abandon d'une créance détenue par elle sur la société CCA West à hauteur de 168 000 € en date du 31 décembre 2006. Cet abandon est consenti aux fins de permettre à la société d'assainir sa situation en la dotant de moyens nécessaires à son développement.

Abandon de compte courant CCA Deutchland

La société CCA INTERNATIONAL a consenti un abandon d'une créance détenue par elle sur la société CCA Deutchland à hauteur de 80 000 € en date du 31 décembre 2006. Cet abandon est consenti aux fins de permettre à la société d'assainir sa situation en la dotant de moyens nécessaires à son développement. Le présent abandon est consenti avec clause de retour à meilleure fortune de la société CCA Deutchland.

Abandon de compte courant CCA Espana

La société CCA INTERNATIONAL a consenti un abandon d'une créance détenue par elle sur la société CCA Espana à hauteur de 1 290 000 € en date du 31 décembre 2006. Cet abandon est consenti aux fins de permettre à la société d'assainir sa situation en la dotant de moyens nécessaires à son développement. Le présent abandon est consenti avec clause de retour à meilleure fortune de la société CCA Espana.

Abandon de compte courant FONOSERVICE

En 2005, la société CCA INTERNATIONAL avait consenti un abandon de créance détenue par elle sur la société FONOSERVICE à hauteur de 1 350 000 € en date du 31 décembre 2005. Cet abandon avait été consenti aux fins de permettre à la société FONOSERVICE d'assainir sa situation en la dotant de moyens nécessaires à son développement.

En 2006, cet abandon a été remboursé à CCA INTERNATIONAL pour la somme de 1 350 000 €.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Changement de dénomination sociale

La maison mère Client Center Alliance, et donc le groupe a changé de dénomination sociale, lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2007. Client Center Alliance devient CCA International.

Transfert du siège social

Le siège social de CCA International est transféré du 40 rue du Colonel Pierre Avia – 75015 Paris au 26, rue Cambacérés - 75008 Paris.

Variation de périmètre :

Cession de la filiale du Groupe en Guadeloupe

Implanté en Guadeloupe depuis 2001, le Groupe a cédé le 1^{er} juillet 2007 l'intégralité de sa participation dans CCA West, cette filiale n'offrant pas de potentiel de développement dans le cadre de la stratégie poursuivie par CCA International.

Nouvel actionnaire de référence

La Direction du Groupe rappelle l'arrivée dans le capital de CCA International, du Fonds Partenaire Gestion et LFPI, sponsorisés par le Groupe Lazard, qui ont investi à travers la holding FINAPERTEL.

Ce changement majeur va permettre au Groupe de poursuivre sa stratégie de renforcement de sa présence sur les marchés clés européens, tant à travers la croissance organique que par la croissance externe et le développement de son offre off-shore.

Tableau des options de souscription

	Plan	Plan	Plan	Plan
Date d'assemblée ayant autorisé le plan	18 décembre 2001	17 juin 2004	05 avril 2006	27 juin 2007
Date du directoire ayant attribué les options	12 juin 2003	1 ^{er} septembre 2004	21 mars 2006	28 juin 2007
Nombre total d'options de souscription	50.000	35.000	65 000	59 000
Point de départ d'exercice des options consenties	13 juin 2006	1 ^{er} septembre 2007	05 avril 2009	29 juin 2010
Date d'expiration des options	13 juin 2008	1 ^{er} septembre 2009	05 avril 2011	28 juin 2012
Prix de souscription des options	3.60 €	4.00 €	4.77 €	4.81 €
Monsieur Jean Pierre Cismaresco	40 000	35 000	35 000	20 000
Madame Carol Rogerson	10 000	0	20 000	10 000

ENGAGEMENTS HORS BILAN

En milliers d'euros	31/12/07	31/12/06
Cautions de contre garantie sur marchés	0	0
Créances cédées non échues (bordereaux Dailly)	0	0
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	0	0
Avals cautions et garanties données	1 865	1 610
Autres engagements donnés	500	500
Total	2 365	2 110

- Dans le cadre de contrats de location de longue durée souscrits par la société Qualiphone, la société CCA International s'est portée caution à hauteur 243 KE.
- CCA International s'est portée caution pour sa filiale anglaise Direct Dialog à hauteur de 750 000 GBP, en garantie d'une ligne de découvert autorisé sur le compte ouvert par Direct Dialog auprès de la banque ABN AMRO.
- CCA International a consenti à Fortis Bank SA Succursale Espagne, une garantie à première demande des engagements pris par Fonoservice, en garantie d'un prêt en principal d'un montant de 500 000 €, auquel s'ajoute les intérêts, commissions, et tous autres frais et dépenses en relation avec le dit prêt.
- CCA International a consenti à Fortis Bank Niederlassung München, une garantie à première demande des engagements pris par Interviu AG, en garantie d'une autorisation de découvert d'un montant de 100 000 €, auquel s'ajoute les intérêts, et tous autres frais et accessoires.
- Le Groupe a mis en place des lignes de financement court terme d'un montant total de 2.5 milliers d'euros.
- Un contrat de liquidité a été ouvert auprès de la société Euroland. Ce contrat définit les conditions dans lequel l'émetteur donne mandat à l'intermédiaire pour intervenir pour son compte sur le Marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de Titres.

Autres éléments

- Le conseil d'administration du 1^{er} septembre 2004 a autorisé le principe du versement au directeur général d'une indemnité de rupture d'un montant maximum de 500.000 euros.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 14 826 190 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 383			2 383
Immobilisations corporelles	97 282	52 136	21 618	127 800
Immobilisations financières	14 898 398	58 920	261 312	14 696 006
TOTAL	14 998 064	111 056	282 930	14 826 190

Le détail des immobilisations financières (14 696 006 €) est le suivant :

Titres de participation : 13 940 808 €
 Prêts : 39 693 €
 Dépôts et cautionnements : 75 183 €
 Actions propres : 640 322 €

Amortissements et provisions d'actif = 4 994 312 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 383			2 383
Immobilisations corporelles	80 917	14 400	22 617	72 700
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	4 903 929	53 500	38 200	4 919 229
TOTAL	4 987 229	67 900	60 817	4 994 312

Les provisions pour dépréciation (4 919 229 €) concernent les titres des sociétés suivantes :

- Direct Dialog : 4 314 709 euros
- CCA Benelux : 62 000 euros
- CCA Espagne : 489 020 euros
- CCA Deutschland : 53 500 euros

La dotation de 53 500 € concerne CCA Deutschland et la reprise de 38 200 € concerne CCA West.

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel brevet licences	2 383	2 383	0	1 ans
Installation, agencements	48 104	5 398	42 705	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	21 509	16 275	5 234	5 ans
Materiel informatique	43 782	38 249	5 533	3 ans
Mobilier	9 521	7 893	1 628	5 ans
Mobiliers serv gx	3 644	3 644	0	5 ans
Materiel bureautique	1 241	1 241	0	3 ans
TOTAL	130 183	75 083	55 100	

Etat des créances = 11 139 483 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	755 198	14 098	741 100
Actif circulant & charges d'avance	10 384 285	3 160 901	7 223 384
TOTAL	11 139 483	3 174 999	7 964 484

Provisions pour dépréciation = 1 583 557 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Compte Courant CCA Deutschland		1 583 557			1 583 557
Comptes financiers					
TOTAL		1 583 557			1 583 557

Produits à recevoir par postes du bilan = 1 586 323 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 472 419
Autres créances	113 904
Disponibilités	
TOTAL	1 586 323

Charges constatées d'avance = 77 162 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Actions propres = 640 322 €

CCA INTERNATIONAL détient 139 508 actions propres au 31 décembre 2007.

Ces actions ont été évaluées au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Aucune acquisition n'a été constaté sur l'exercice.

Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat. Aucune provision n'a été constatée sur l'exercice.

Valeurs mobilières de placement = 51 750 €

Les valeurs mobilières de placement d'un montant de 51 750 euros et sont composées de fonds commun de placement.

Les plus values latentes s'élèvent pour les fonds communs de placement à 3 916 euros.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 070 700 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 353 500	0,20	1 070 700
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	5 353 500	0,20	1 070 700

Provisions = 590 701 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	472 518	157 271	39 087		590 701
TOTAL	472 518	157 271	39 087		590 701

Le détail des provisions pour risques et charges est le suivant :

Libellés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour perte de change (Ecart de conversion actif)	241 012	110 395		351 407
Provision filiale CCA Belgique	91 419	34 726		126 145
Provision litiges et risques prud'homaux	101 000			101 000
Provision contrôle URSSAF	21 009		21 009	0
Provision litige fournisseur		12 150		12 150
Provision locaux AVIA	18 078		18 078	0
Total	472 518	157 271	39 087	590 701

Etat des dettes = 8 039 260 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	837	837		
Dettes financières diverses	6 684 789	112 553	6 572 236	
Fournisseurs	1 016 769	1 016 769		
Dettes fiscales & sociales	311 961	311 961		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	24 904	24 904		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	8 039 260	1 467 024	6 572 236	

Charges à payer par postes du bilan = 493 390 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	112 553
Fournisseurs	282 157
Dettes fiscales & sociales	78 635
Autres dettes	20 044
TOTAL	493 390

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 7 002 132 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 320 727	18,86 %
Produits des activités annexes	5 681 405	81,14 %
TOTAL	7 002 132	100.00 %

Le chiffre d'affaires est constitué essentiellement de prestations de services et produits annexes, sa répartition géographique est la suivante :

(en milliers d'euros)	France/Belgique	Allemagne	Espagne	Grande-Bretagne	Total
Chiffre d'affaires HT	6 337	133	192	340	7 002

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements	11 061	3 687
Provis. non déduct. L'année de dotat.	344 396	114 799
Total des déficits exploit. Reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	355 457	118 486

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Le montant total des rémunérations et avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2007 et de l'exercice 2006 aux membres des organes d'administration et de direction de la part de CCA International et des sociétés contrôlées se présentent comme suit :

Rémunération	31/12/2007	31/12/2006
Membres des organes d'administration et de direction	473 158	487 003

Effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est de 6 personnes contre 3 au 31 décembre 2006.

Risque de marché

- Risque de change

Les variations futures de la livre sterling pourraient avoir un impact favorable ou défavorable sur la contribution de DIRECT DIALOG à l'activité et aux résultats de CCA INTERNATIONAL.

Les variations futures de la roupies pourraient avoir un impact favorable ou défavorable sur la contribution de CCA MAURITIUS à l'activité et aux résultats de CCA INTERNATIONAL.

- Risque de taux

Le risque de taux est peu significatif, la totalité des emprunts étant souscrit à taux fixe n'excédant pas 6 % l'an.

Informations concernant les entreprises liées

Détail des créances et des dettes	Montant (euros)
Prêt	39 693
Créances clients	1 721 531
Comptes courants débiteurs	7 333 183
Dettes fournisseurs	433 531
Comptes courants créditeurs	6 684 789
Détail des produits financiers et charges financières concernant les entreprises liées	
Produits financiers concernant les entreprises liées	2 220 508
Charges financières concernant les entreprises liées	247 900
Dotations pour dépréciation filiales	1 671 782

Résultat exceptionnel

Détail des produits exceptionnels	Montant (euros)
Reprise provision pour dépréciation immobilisation	10 351 euros
Produits de cession d'éléments actifs	2 euros
Total	10 353 euros
Détail des charges exceptionnelles	
Valeur nette comptable des éléments actifs cédés	48 551 euros
Abandon de compte courant sur filiale française	854 200 euros
Total	902 751 euros

Evénements post clôture

Création d'une filiale au Maroc

Pour compléter son offre near-shore, CCA International vient de créer une filiale au Maroc avec un démarrage d'activité à Tanger.

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 1 586 323 €

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
<i>Clients fae groupe(41811000)</i>	1 472 419
TOTAL	1 472 419

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Aar avoir a recevoir(40980000)</i>	3 370
<i>Interet c/c a recevoir(45587000)</i>	109 800
<i>Produits a recevoir(46870000)</i>	734
TOTAL	113 904

Charges constatées d'avance = 77 162 €

Charges constatées d'avance	Montant
<i>Chges constatees d'avance(48600000)</i>	77 162
TOTAL	77 162

Charges à payer = 493 390 €

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
<i>Interet c/c a payer(45586000)</i>	112 553
TOTAL	112 553

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Frs fact non parvenues(40810000)</i>	150 963
<i>Fnp groupe(40811000)</i>	131 194
TOTAL	282 157

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Provision congés payés(42820000)</i>	18 380
<i>Provision primes rtt(42821100)</i>	1 873
<i>Personnel autres charges(42860000)</i>	15 380
<i>Note de frais(42861000)</i>	882
<i>Charges soc. sur cp(43820000)</i>	7 352
<i>Prov ch soc / prov primes rtt(43821200)</i>	749
<i>Fcp afdas(43862000)</i>	7 859
<i>Taxe sur form continue au(43863000)</i>	83
<i>Organismes sociaux charge(43864000)</i>	6 152
<i>Legal et general(43867000)</i>	4 402
<i>Organic(44861300)</i>	11 061
<i>Taxe apprentissage(44862000)</i>	3 563
<i>Tvts(44863500)</i>	900
TOTAL	78 635

Autres dettes	Montant
<i>Clients aae groupe(41981000)</i>	20 044
TOTAL	20 044

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : L.225 et L.225-91 du Code de Commerce

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	1 070 700	1 070 700	1 070 700	1 070 700	1 070 700
b) Nombre d'actions émises	5 353 500	5 353 500	5 353 500	5 353 500	5 353 500
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 002 132	4 100 015	3 618 905	8 913 966	6 124 918
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	3 281 952	-273 439	-2 145 609	-277 767	-512 282
c) Impôt sur les bénéfices		-230 945	-402 307	-638 262	-256 619
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	3 281 952	-42 494	-1 743 302	360 495	-255 663
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 561 862	154 662	-1 539 358	-673 137	-1 284 523
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0.61	0.05	-0.40	-0.05	-0.42
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0.29	0.04	-0.28	-0.12	-1.131
c) Dividende versé à chaque action					
IV – Personnel :					
a) Nombre de salariés	6	3	6	5	16
b) Montant de la masse salariale	495 766	542 056	462 531	716 338	790 646
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	213 716	184 420	181 919	331 557	335 464

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (SUITE)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Dénomination	Capital	Quote-part	Valeur brute Titres	Prêts, avances	Chiffre d'affaires
Siège social	Capitaux propres	Dividendes	Valeur nette Titres	Cautions	Résultat
A RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS Filiales (plus de 50%)					
SAS QUALIPHONE 26 rue Cambacérés 75008 PARIS	4 726 474 12 177 781	100% 2000 000	5 341 362 5 341 362	0 243 705	36 888 401 339 426
DIRECT DIALOG 78 GREAT EASTER STREET LONDRES	149 183 767	100%	7 503 945 3 189 236	1 155 280	9 817 846 987 465
CCA BENELUX 65 AVENUE LOUISE BRUXELLES	62 000 - 188 145	100%	62 000 0	274 241 0	0 - 34 726
CCA Espana Espagne 77 CALLE PUJADES BARCELONE Espagne	981 960 - 437 823	99.60%	978 040 489 020	1 631 313 0	0 - 448 297
CCA DEUTSCHLAND Allemagne Windenmayester 80538 Munich	50 000 - 1 677 816	100%	53 500 0	1 583 557 0	30 749 - 1 678 026
CCA MAURITIUS Ile Maurice	7 483 - 888 141	74.99 %	1 1	586 438 0	673 582 - 193 055
VICTORIA LINE 85-87 rue Gabriel Peri 92120 Montrouge	281 745 - 2 467 143	100%	1 1	2 102 352 0	13 890 456 1 676 676
<i>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</i>					
françaises					
b) étrangères FONOSERVICE Espagne	60 105 60 105	0.20%	1 960 1 960	0 0	6 098 485 372 714

Remarque :

Pour les filiales étrangères, les capitaux propres sont convertis au taux de clôture, le chiffre d'affaires et le résultat sont convertis au taux moyen.

CCA INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2007

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

MBV & ASSOCIES

7, rue de Madrid
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Rouer, Bernard, Bretout

47, rue de Chaillot
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

CCA INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2007

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société CCA INTERNATIONAL, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de l'application de la méthode rétrospective des unités de crédit projetées pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite selon les modalités exposées dans la note 2.4.11 *Engagements de retraite* de l'annexe.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 2.4.6 et 6.1 aux états financiers, la société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, conformément à la norme IAS 36. Ainsi, la société a provisionné à 100 % l'écart d'acquisition relatif à sa filiale Interview AG. Nous nous sommes assurés du caractère approprié des modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et nous avons examiné les hypothèses utilisées à ce titre par le groupe.
- La note 6.5 de l'annexe aux comptes consolidés fait référence à un montant d'impôt différé de 802 K€ concernant DIRECT DIALOG, non activé compte tenu d'un redressement récent de la société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié du principe retenu et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- La note 6.9 de l'annexe aux comptes consolidés précise les mouvements des provisions qui ont affecté les comptes de votre société. Conformément aux normes professionnelles françaises applicables aux estimations comptables, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes consolidés et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 5 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

Rouer, Bernard, Bretout

Régis BIZIEN

Thierry BRETOUT

CCA INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

MBV ET ASSOCIES

7, rue de Madrid
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

Rouer, Bernard, Bretout

47, rue de Chaillot
75116 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris

CCA INTERNATIONAL

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CCA INTERNATIONAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe sociale expose les principes comptables relatifs aux titres de participations. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des principes comptables retenus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Comme précisé dans l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des provisions pour risques et charges. Conformément aux normes professionnelles françaises applicables aux estimations comptables, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, revu les informations relatives à ces risques contenues dans l'annexe aux comptes annuels et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 5 juin 2008

Les Commissaires aux Comptes

MBV & Associés

Rouer, Bernard, Bretout

Régis BIZIEN

Thierry BRETOUT

CCA INTERNATIONAL
 Société anonyme au capital de 1.070.700 €
 Siège social : 26, rue Cambacérès – 75008 Paris
 RCS PARIS 394 254 809

**Montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes
 (article 221-1-2 du Règlement Général de l'AMF)**

Les honoraires versés à chacun des commissaires aux comptes du Groupe CCA au titres des comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 sont les suivants :

	MBV & ASSOCIES	ROUEN BERNARD BRETOUT
I. AUDIT		
1.1 Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Société Mère	25.000 euros	38.640 euros
Filiales	59.650 euros	Néant
1.2 Diligences et prestations directement liées à la mission des commissariat aux comptes		
Société Mère	Néant	Néant
Filiales	Néant	Néant
Sous-total	84.650 euros	38.640 euros
II. AUTRES PRESTATIONS		
2.1 Juridique, fiscal, social	Néant	Néant
2.2 Autres	Néant	Néant
Sous-total	Néant	Néant
TOTAL	84.650 euros	38.640 euros